Fondation
de la faune
du Québec

Rapport annuel

2022-2023

Rapport annuel 2022-2023

CONCEPTION ET SUPERVISION DE LA PRODUCTION
Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE
Marquis Interscript

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN
Imprimé : 978-2-550-95656-3
PDF : 978-2-550-95657-0

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE
Québec couleur nature, Sylvie Jacques

Québec, septembre 2023

Message
du Ministre

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2023.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats que la Fondation s'est engagée à suivre durant l'exercice 2022-2023.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,

Benoit Charette

Lettre
au Ministre responsable

Monsieur Benoit Charette, Ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2023.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats de la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans la poursuite des objectifs fixés dans son plan triennal d'activités 2020-2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Christian Bélanger

Message du Président-directeur général

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur dévouement envers la Fondation de la faune. Leur apport contribue à l'amélioration de la qualité des habitats fauniques, au bénéfice des collectivités du Québec. Un merci particulier à monsieur Claude Deraps et à madame Joanne Desjardins, qui ont œuvré au sein du conseil d'administration jusqu'à récemment cette année.

L'année 2022-2023 a permis au personnel de la Fondation d'amorcer un retour prudent à la normale, après deux années de télétravail obligatoire. Comme toutes les organisations québécoises, la Fondation est préoccupée, dans l'exécution de son mandat, par la rareté de la main-d'œuvre. À cet effet, elle demeure à l'affût des meilleures pratiques afin de consolider son équipe. Cette démarche exige agilité et innovation, dans la gestion des ressources humaines et celle de ses activités.

La Fondation de la faune a eu l'occasion de participer, à titre d'observatrice, aux activités réalisées dans le cadre de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la biodiversité biologique des Nations Unies en décembre 2022. Les constats sur la dégradation de la biodiversité rapportés lors de cette conférence internationale signalent l'urgence d'agir et sont au cœur de nos préoccupations. La prochaine décennie sera cruciale. Dans ce contexte, la dernière année a été riche en réflexions à la Fondation, notamment aux fins d'élaboration de sa nouvelle planification stratégique.

Les membres du personnel et du conseil d'administration convergent vers la nécessité d'une action à plus grande portée et d'une plus grande efficience organisationnelle. La Fondation souhaite être mieux outillée pour bien soutenir ses partenaires. L'amélioration de la qualité de son intervention et de sa performance passera notamment par une transformation numérique.

Je suis convaincu que la Fondation poursuivra sa mission avec brio et posera des gestes porteurs pour la faune et son habitat, des gestes qui compteront dans le maintien de la biodiversité.

Jean-Claude D'Amours

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel étaient sous ma responsabilité au 31 mars 2023. Celle-ci concerne l'exactitude et l'intégrité des données, ainsi que la fiabilité des résultats présentés en regard des objectifs fixés par le conseil d'administration de la Fondation.

À ma connaissance, le Rapport annuel 2022-2023 de la Fondation de la faune du Québec :

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités de la Fondation ;
- indique le degré d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique de la Fondation en fonction des indicateurs de rendement établis ;
- présente des données exactes et fiables décrivant l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, la direction a maintenu, tout au long de l'exercice financier de l'organisation, des systèmes de contrôle interne qui ont favorisé une saine gestion des activités de la Fondation et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits au plan triennal d'activités 2020-2023.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation
de la faune du Québec,

Jean-Claude D'Amours

Table des matières

Message du Ministre . . . 1

Lettre au Ministre responsable . . . 1

Message du Président-directeur général . . . 2

Déclaration attestant la fiabilité des données . . . 2

La Fondationen chiffres clés . . . 4

1. La Fondation de la faune du Québec . . . 5

L'organisation . . . 5

Mission et clientèles . . . 5

Secteurs d'activité . . . 5

Faits saillants 2022-2023 . . . 6

2. Les résultats . . . 10

Présentation du Plan stratégique 2020-2023 . . . 10

Premier enjeu : La préservation de la biodiversité . . . 10

Deuxième enjeu : La clientèle « nature » . . . 13

Troisième enjeu : Présence et visibilité de la fondation . . . 14

Quatrième enjeu : La gestion de l'information . . . 15

Cinquième enjeu : Gestion de la croissance . . . 17

3. Les ressources utilisées . . . 20

Utilisation des ressources humaines . . . 20

Utilisation des ressources financières . . . 20

Utilisation des ressources informationnelles . . . 20

4. Autres exigences . . . 21

Gestion et contrôle des effectifs . . . 21

Suivi du Plan d'action de développement durable 2022-2023 . . . 21

Gouvernance des sociétés d'État . . . 24

Membres du conseil d'administration . . . 24

Fonctionnement des comités . . . 30

Rapport du Comité de vérification et de placements . . . 30

Comité de gouvernance et d'éthique . . . 30

Comité de ressources humaines . . . 31

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs . . . 32

Engagement et valeurs . . . 32

Devoirs généraux . . . 33

Le personnel au 31 mars 2023 . . . 38

Donateurs et partenaires de la Fondation . . . 39

La Fondation
en chiffres clés

25
employés

Aide financière
14 programmes | **751** demandes

Des revenus de
14 112 907 $
dont
617 219 $
provenant de la collecte de fonds

Des dépenses totales de
13 618 795 $
—
10 459 689 $
investi pour réaliser des projets fauniques

564
projets acceptés, dont

226
projets fauniques

164
projets *Pêche en herbe*

146
projets d'ensemencement

28
projets du programme Encouragement

Coût total de réalisation des projets estimé à
24 M $,
soit des investissements totaux de 2,4 $ pour chaque dollar souscrit par la Fondation

Une somme de
9,44 M $
a été réservée pour la réalisation des projets qui s'étaleront sur plus de cinq ans.

Dominique Danvoye

1

La Fondation de la faune du Québec
L'organisation

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, L.R.Q., c. C-61.1 (la « Loi »), la Fondation est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement du Québec, qui relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle est reconnue depuis 1987 comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], ch. 1, 5e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. La Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant des contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 11 membres nommés par le gouvernement qui représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois.

Québec couleur nature, *Patrick Lalonde*

Mission et clientèles

La Fondation a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- Solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions.
- Acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux.
- Fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat.
- Conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

La clientèle de la Fondation est nombreuse et diversifiée. Elle comprend principalement les demandeurs suivants :

- Gestionnaires de territoire faunique (zec, pourvoirie, réserve faunique, etc.).
- Associations de chasse et de pêche.
- Organismes de conservation.
- Regroupements et sociétés du monde forestier et agricole.
- Propriétaires d'habitats fauniques.
- Municipalités et leurs organismes.
- Établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche.
- Ministères et organismes gouvernementaux.

Secteurs d'activité

La Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité.

Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien de projets issus d'organismes des milieux faunique et de la conservation.

Tout d'abord, elle conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de projets afin d'en favoriser la mise en œuvre. Puis, pour permettre leur réalisation, elle leur apporte une aide financière.

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- La conservation et l'aménagement des habitats fauniques.
- Le soutien de la pêche et de la relève.
- Le soutien du partenariat faunique.

Deux éléments caractérisent le processus d'attribution d'une aide financière :

- L'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche des promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – tout en permettant à la Fondation de traiter équitablement l'ensemble des demandes.
- La réception et l'analyse de toutes les demandes relatives aux habitats fauniques, ainsi que l'évaluation de ces demandes par des comités constitués de spécialistes externes à la Fondation dans le but de sélectionner les meilleurs projets.

Acquisition d'habitats fauniques

Dès ses débuts, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement des terres humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le mandat du Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson, ainsi que, plus tard, le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée à posséder des titres de propriété et à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains lorsque la situation l'exige, et ce, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisation tout en maintenant son parc immobilier au minimum.

Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et considérablement limité son intervention dans ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en la matière en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels, afin de créer ou de consolider des espaces protégés ou de gérer des ressources fauniques.

Collecte de fonds

Une importante source de revenus de la Fondation provient des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs du Québec lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse ou de piégeage. Pour bonifier ce financement, la Fondation réalise diverses activités de collecte de fonds et bâtit des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

Soutien des partenaires

La Fondation soutient également ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités de collecte de fonds par une contribution financière. À certaines conditions, la Fondation offre ses services aux organismes qui le désirent en créant, à leur intention, des fonds particuliers qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

Faits saillants 2022-2023

Résultats financiers

L'exercice 2022-2023 s'est caractérisé par les éléments suivants :

- Près de 12 millions de dollars (11,8 M $) ont été consacrés aux projets.
- La réalisation de projets fauniques a occasionné 87 % des dépenses.
- La Fondation a réuni 9,4 millions de dollars, indépendamment des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.
- Elle a maintenu ses frais d'administration sous la barre des 10 %.

Répartition des revenus, 2022-2023 : 14,11 millions de dollars

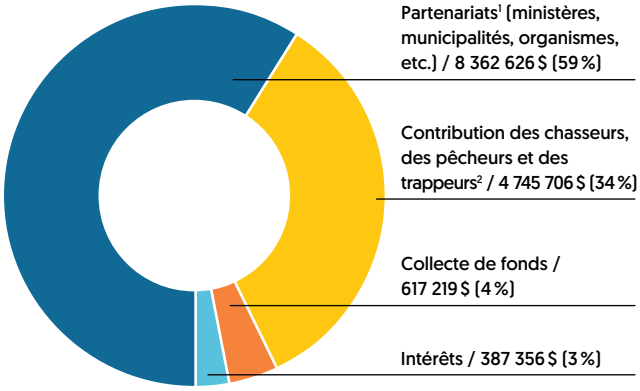

1. Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises de même que les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes.
2. Contributions versées par tous les titulaires d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage.

Revenus

Voici quelques éléments marquants de l'exercice 2022-2023 :

- Une entente de financement de 1,95 M $ a été conclue avec la Direction de la faune du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP, à ce moment nommé ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)) afin de soutenir des activités de conservation et de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2024-2025. Ce soutien permettra de maintenir des activités liées à l'allopatrie, à la connectivité et à l'amélioration des pratiques d'aménagement d'habitat, par l'entremise du programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA).
- L'entente de financement conclue avec la Direction de la faune du MELCCFP au bénéfice du Programme de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon a été bonifiée de 200 k $. Rappelons qu'en novembre 2017 la Fondation et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) avaient conclu une entente de financement totalisant 997 500 $ pour la mise en place du Programme dans le cadre du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022. Programme s'échelonnant de 2017 à mars 2023.
- Une nouvelle entente de financement avec le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) a été conclue afin de poursuivre, durant trois ans (2022- 2025), le Programme d'aide financière aux véhicules hors route – volet protection de la faune et des habitats fauniques. Ce programme permet de soutenir des projets à même une partie des droits perçus pour l'immatriculation des VHR et des véhicules d'entretien visés par la *Loi sur les véhicules hors route*. Les sommes disponibles dépendent du nombre d'immatriculations effectuées chaque année. Ce programme est en œuvre depuis 2012.
- L'entente de partenariat conclue avec le MELCCFP au bénéfice du Programme pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes a été bonifiée de 700 k $. Rappelons qu'en juillet 2018 la la Fondation et le MELCCFP (à ce moment nommé ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)) ont conclu une entente de financement totalisant 6,25 M $ pour soutenir des initiatives visant à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes et à protéger l'intégrité des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité et les habitats. Ce programme s'est échelonné de 2018 à mars 2023.

Québec couleur nature, *Alexandre Lauzier*

- Le partenariat avec la Société du Plan Nord, qui a permis la mise sur pied du Fonds pour la faune nordique, se poursuivra durant cinq années supplémentaires, soit jusqu'en mars 2028. Le Fonds pour la faune nordique permet de soutenir des projets instaurés par les organismes et les communautés nordiques, situés au nord du 49e parallèle, du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent, en vue d'améliorer la qualité et la productivité des habitats des espèces fauniques d'intérêt pour la pêche, la chasse et le piégeage, ainsi que de protéger les habitats de la faune en situation précaire. Le Plan d'action nordique 2020-2023 a permis d'investir 1 million de dollars pour accroître les actions à travers le Fonds, qui se voit accorder un montant minimal de 334 k$ par la Fondation.
- La Fondation a obtenu un financement de 60 000 $ d'Habitat faunique Canada pour soutenir davantage d'actions de conservation dans le cadre du programme Faune-Forêt sur terre privée. Ce financement est destiné aux projets de protection et d'amélioration de la biodiversité des milieux humides dans le sud du Québec.

Les activités de collecte de fonds ont procuré des revenus bruts de plus de 645 000 $:

- La 17e édition de l'Encan de la Fondation a généré des ventes de 239 275 $, dont les bénéfices nets sont versés au programme Pêche en herbe. Cet encan s'est tenu du 6 au 23 février 2023 sur Internet, sous la présidence de M. José Boily, animateur de l'émission de télévision Québec à vol d'oiseau. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Princecraft, la Fédération des pourvoiries du Québec et le Réseau Zec, 311 produits et forfaits liés aux activités de pêche, de chasse et de plein air ont été vendus aux enchères.
- Le Plan de développement des programmes de marketing relationnel mis en place en 2016-2017 s'est poursuivi en 2022-2023 ; plusieurs activités ont été réalisées, dont la campagne *Faune en danger*, une campagne de reddition de comptes et de réactivation d'anciens donateurs, un appel aux dons avec relance ainsi qu'une campagne de télémarketing. Les revenus bruts de ces campagnes totalisent 363 855 $.

La poursuite des partenariats d'affaires s'est traduite par des revenus bruts de plus de 47 000 $, découlant notamment des ententes suivantes :

- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- Canadian Tire est le partenaire principal du programme Pêche en herbe depuis 1998. Son appui financier de 40 000 $ aide la Fondation à initier, chaque année, des milliers de jeunes aux plaisirs de la pêche sportive.

Utilisation des fonds, 2022-2023 : 13,62 millions de dollars

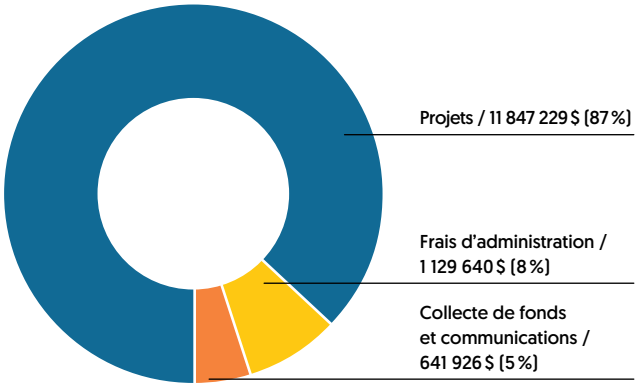

- À noter que l'ensemble des dépenses de communication de la Fondation sont incluses dans le volet Collecte de fonds et communications.

Gestion et répartition de l'aide financière

Durant l'exercice financier 2022-2023, la Fondation a géré 14 programmes d'aide financière et contribué à la mise en œuvre de multiples projets structurants :

- Issu d'un partenariat financier avec le MELCCFP, le Programme pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes permet de soutenir des initiatives visant à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes et à protéger l'intégrité des milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité et les habitats. Cette année, le programme a soutenu 55 projets représentant un investissement de 2 870 613 $.
- Pas moins de 33 projets ont été approuvés dans le cadre du programme Faune en danger, pour une enveloppe totale de 701 748 $ attribuée au rétablissement des espèces en situation précaire.
- Le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels aura permis le soutien de cinq nouveaux projets pour un investissement de 366 361 $ permettant de réaliser des actions favorables au maintien à long terme de la biodiversité et des habitats par la protection et l'accessibilité durable des milieux naturels.
- Seize projets ont été approuvés dans le cadre du Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole pour une enveloppe totale de 466 147 $, afin de soutenir la protection et l'amélioration des habitats dans les petits bassins versants agricoles.
- Pour sa part, le programme Faune-Forêt sur terre privée a approuvé la réalisation de 14 projets, pour une enveloppe totale de 239 929 $, dans le but d'accompagner les propriétaires de boisés privés pour l'aménagement de leurs propriétés aux fins de conservation de leurs ressources fauniques.
- Dans le cadre de son programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques, la Fondation a approuvé le financement de 18 nouveaux projets, pour une enveloppe totale de 538 767 $. Ces projets consistent à conserver, à améliorer ou à restaurer l'habitat des poissons d'intérêt pour la pêche.
- Un financement supplémentaire du Fonds des municipalités pour la biodiversité a permis à la Fondation de soutenir 10 projets pour un montant total de 338 414 $. Ce Fonds permet aux municipalités et aux villes participantes de contribuer aux grands défis environnementaux par la réalisation de projets de protection et d'amélioration des milieux naturels sur leur territoire.

Québec couleur nature, *Jean-Francois Gaudreau*

Québec couleur nature, *Serge Deslex*

2

Les résultats

Présentation du Plan stratégique 2020-2023

La planification stratégique 2020-2023 de la Fondation de la faune a été adoptée par le conseil d'administration en novembre 2019 et présentée au ministre responsable en janvier 2020. Elle est en vigueur depuis le 1er avril 2020.

De cet exercice sont ressortis cinq grands enjeux sur lesquels la Fondation concentre ses efforts. Il s'agit des suivants :

- La préservation de la biodiversité.
- La clientèle « nature ».
- La présence et la visibilité de la Fondation.
- La gestion de l'information.
- La gestion de la croissance.

Premier enjeu : La préservation de la biodiversité

Directement lié à sa mission, ce premier enjeu couvre l'ensemble des actions de la Fondation. Les orientations et les objectifs retenus dans le cadre de la présente planification stratégique sont en continuité avec ceux établis pour la période 2017-2020.

Orientation 1 : Conserver la faune et ses habitats

Objectif 1.1 : Maintenir la connectivité des milieux naturels

Contexte : La connectivité des milieux fragmentés est un défi reconnu depuis plusieurs années et toujours actuel, car la fragmentation des habitats produit des habitats résiduels, et leur isolement géographique les rend moins intéressants pour la faune. La Fondation souhaite poursuivre ses actions afin de maintenir la connectivité des milieux naturels. À cette fin, elle désire augmenter de 1 000 hectares la superficie protégée au cours du prochain exercice triennal.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares de corridors protégés		
Cible	1 000 hectares de corridors sont protégés.		
Résultats	2 769,6 hectares de corridors supplémentaires sont protégés, dont 28,67 hectares par protection légale.	4 142,46 hectares de corridors supplémentaires sont protégés, dont 101,06 hectares par protection légale.	3 130,33 hectares de corridors supplémentaires sont protégés, dont 224,26 hectares par protection légale.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 3 130,33 hectares ont été protégés par conservation volontaire dans des corridors, dont 224,26 hectares par protection légale. Depuis 2020, 353,99 ha d'habitats supplémentaires font l'objet d'une protection légale à perpétuité et permettent de consolider la connectivité.

Objectif 1.2 : Sauvegarder les espèces en situation précaire

Contexte : La Fondation se préoccupe de la sauvegarde des espèces du territoire québécois qui se trouvent en situation précaire. Puisqu'elle désire s'investir dans ce champ et mesurer les retombées de ses interventions, elle compte élaborer un outil de mesure de l'efficacité de ses actions. Ainsi, la Fondation élaborera un outil de mesure performant qui a ensuite été déployé et utilisé par l'ensemble de l'équipe.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Élaboration et déploiement d'un outil performant.		
Cible	L'outil est utilisé par 100 % de l'équipe de la Direction des programmes.		
Résultats	En cours	En cours	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Une première version d'un formulaire permettant la compilation des données a été créée dans le cadre d'un partenariat avec le MFFP. Les démarches se poursuivent avec les partenaires pour faciliter le partage des données au moyen d'autres types d'outils et de plateformes compatibles.

Objectif 1.3 : Cibler les habitats prioritaires

Contexte : Afin d'optimiser la portée des actions de la Fondation, la réflexion tenue lors des travaux de planification stratégique a démontré la nécessité d'établir une liste et une carte des habitats prioritaires sur le territoire québécois. Cet outil permettra, lorsque les gestionnaires de programmes feront des analyses, de prioriser les lieux d'action.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Listes et cartes des sites prioritaires représentant toutes les régions administratives		
Cible	Une liste et une carte utilisées par 100 % des programmes d'aide financière		
Résultats	En cours	En cours	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, le travail se poursuit. La Fondation établit neuf cibles de biodiversité. Une première cartographie couvrant toutes les régions administratives a été réalisée. La liste et la cartographie des sites à haute valeur de biodiversité pour la faune devraient être terminées en décembre 2023.

Objectif 1.4 : Rétablir la connectivité des habitats fauniques

Contexte : En complémentarité avec l'objectif 1.1, la Fondation souhaite agir sur le rétablissement de la connectivité des habitats fauniques dans les cas de fragmentation naturelle ou artificielle des milieux. Le nombre d'hectares de corridors aménagés est un indicateur de performance. Un indicateur de mesure spécifique a également été élaboré pour les habitats aquatiques afin d'améliorer la portée de nos actions.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares de corridors aménagés		
Cible	250 hectares de corridors sont aménagés.		
Résultats	6,1 hectares s'ajoutent	7,1 hectares s'ajoutent	19,5 hectares s'ajoutent

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Quelque 19,5 hectares de corridors ont été aménagés au cours de l'année, ce qui porte la superficie des corridors aménagés depuis 2020 à 32,7 ha. Ce résultat est attribuable au fait qu'il y a eu moins de projets de plantation proposés.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Élaboration d'un indicateur de mesure performant		
Cible	Un indicateur fonctionnel a été élaboré.		
Résultats	En cours	En cours	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La mise à jour du *Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques* est réalisée et des objectifs de connectivité ont été inclus dans les actions à soutenir par la Fondation. Les indicateurs de connectivité seront développés en conséquence.

Objectif 1.5 : Réhabiliter les habitats fauniques dégradés

Contexte : La qualité des habitats fauniques tend parfois à se détériorer au fil du temps en raison de multiples facteurs. La Fondation axera ses actions sur les milieux humides parce qu'ils constituent des habitats stratégiques pour la faune. La Fondation favorise l'aménagement de milieux humides et poursuit les interventions amorcées dans la précédente planification stratégique.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares de milieux humides aménagés		
Cible	100 hectares de milieux humides aménagés		
Résultats	94 hectares aménagés	52 hectares aménagés	314,2 hectares aménagés

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au total, 460,2 hectares de milieux humides ont été aménagés.

Objectif 1.6 : Réduire les menaces sur les habitats fauniques

Contexte : L'état de situation en ce qui concerne la lutte contre les plantes exotiques envahissantes sur le territoire québécois est incomplet. La Fondation souhaite procéder à des contrôles afin de déterminer les superficies envahies et de réduire le nombre de menaces sur les habitats fauniques.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'hectares ayant fait l'objet d'actions de contrôle		
Cible	On vise à contrôler les plantes exotiques envahissantes sur une superficie de 125 hectares.		
Résultats	39,95 hectares s'ajoutent	45,8 hectares s'ajoutent	78,05 hectares s'ajoutent

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

À noter que de nouveaux résultats, qui n'avaient pas été compilés au moment de la préparation du rapport annuel, se sont ajoutés pour l'année 2020-2021. Ainsi, la superficie traitée en 2020-2021 est de 39,95 ha. Pour l'année 2021-2022, 45,8 hectares (45 7932,5 m^2) ont fait l'objet d'actions de contrôle de plantes exotiques dans des milieux naturels à haute valeur écologique. Cette donnée n'inclut pas les résultats des projets de contrôle de la châtaigne d'eau, qui se calculent différemment. Ils sont évalués à 1 402,2 ha.

En 2022-2023, 78,05 hectares ont fait l'objet d'actions de contrôle de plantes exotiques envahissantes dans des milieux naturels à haute valeur écologique. Cette donnée n'inclut pas les résultats des projets de contrôle de la châtaigne d'eau réalisés sur des rivières (Rivière Yamaska) et des baies du fleuve Saint-Laurent (Baie Carillon), projets pour lesquels les superficies traitées se calculent en mètres linéaires. Pas moins de 134 kilomètres de cours d'eau ont fait l'objet d'actions de contrôle de plantes exotiques envahissantes aquatiques.

Au total, 163,83 hectares ont fait l'objet d'actions de contrôle de plantes exotiques envahissantes dans des milieux naturels à haute valeur écologique au cours de la période de la présente planification stratégique. La cible a donc été surpassée de 31,06 %.

Objectif 1.7 : Améliorer la qualité des habitats fauniques pour les espèces prélevées

Contexte : La Fondation désire approfondir cet aspect de son intervention en concluant de nouveaux partenariats financiers, une solution qui permettrait d'augmenter les ressources disponibles pour améliorer la qualité des habitats des espèces prélevées.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de partenariats financiers conclus		
Cible	Établissement de deux partenariats financiers.		
Résultats	Un partenariat est conclu.		Quatre partenariats s'ajoutent pour l'omble de fontaine, le saumon et la sauvagine.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2020-21, un partenariat de 1 M $ a été conclu avec la Société du Plan Nord afin de mettre en œuvre un Fonds pour la faune nordique qui vise le soutien de projets pour la faune prélevée, en plus de la faune menacée, au nord du 49^e parallèle.

En 2022-2023, un partenariat supplémentaire de 1,950 M $ a été conclu avec le MELCCFP (à ce moment, le MFFP) pour soutenir des activités de conservation et de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine prioritaires, particulièrement en ce qui a trait à l'allopatrie, à la connectivité et à l'amélioration des pratiques d'aménagement d'habitats.

Cette même année, un autre partenariat a été conclu avec le MELCCFP (à ce moment, le MFFP) pour investir un montant supplémentaire de 200 k $ dans la valorisation, l'aménagement et la restauration des habitats du saumon atlantique.

En 2022-2023, un partenariat annuel a été conclu avec Habitat faunique Canada pour investir un montant supplémentaire de 60 k $ dans le maintien de milieux humides pour la sauvagine en territoire privé.

Un partenariat a été conclu avec le MTMD afin de poursuivre les actions d'amélioration des sentiers de VHR ou les lieux de passage hors sentiers des VHR et leurs infrastructures pour mieux protéger la faune et les habitats fauniques, notamment les sites d'intérêt pour l'omble de fontaine ou d'autres poissons d'intérêt pour la pêche.

Deuxième enjeu :
La clientèle « nature »

Ancrées dans le mode de vie de milliers de personnes, les activités de prélèvement de la faune telles que la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important dans l'ensemble des régions du Québec. Ces activités sont également un moyen de régulation des populations de plusieurs espèces fauniques.

Au cours des dernières années, les valeurs et les modes de vie des Québécoises et des Québécois ont changé. Plusieurs causes ont été évoquées : l'urbanisation, la sédentarité et les nouvelles technologies, qui causeraient une dissociation avec la nature. Les économistes prévoyaient un déclin des ventes de permis de prélèvement au cours des années subséquentes, ce qui aurait eu pour effet de diminuer les revenus de la Fondation.

Bien que certaines mesures aient été adoptées afin de réduire la diminution potentielle des ventes de permis, la Fondation souhaite demeurer vigilante en favorisant les activités liées à l'arrivée d'une relève de la clientèle « nature ».

Orientation 2 : Assurer une relève dans les activités liées à la faune et à la nature

Objectif 2.1 : Accentuer le soutien accordé aux projets de renouvellement de la clientèle « nature »

Contexte : Par l'entremise de son Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, la Fondation désire favoriser des projets visant à aménager des milieux naturels et à les rendre accessibles à la clientèle « nature ». En soutenant l'accessibilité d'un plus grand nombre de milieux, la Fondation augmente l'offre d'activités liées à la faune et à la nature au bénéfice de la population.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de milieux naturels aménagés et accessibles		
Cibles	On compte 10 milieux naturels aménagés et accessibles.		
Résultats	On en compte trois.	On en compte sept de plus.	On en compte sept de plus.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Cinq projets ont été acceptés au Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels au cours de l'année 2022-2023. Sept projets ont été finalisés au cours de cette période. Au total, 19 projets ont été acceptés au Programme et sont en cours de réalisation. Depuis 2020, 17 milieux naturels ont été aménagés pour être accessibles au public tout en assurant la protection des sites.

Objectif 2.2 : Appuyer les initiatives favorisant le contact des jeunes avec la faune et son habitat naturel

Contexte : Avec son programme *Pêche en herbe,* la Fondation initie des jeunes de 6 à 17 ans à la pêche sportive. Elle leur délivre également un certificat *Pêche en herbe* faisant office de permis de pêche valide jusqu'à 18 ans. La Fondation souhaite augmenter le nombre de jeunes initiés, tout en augmentant l'efficacité de son programme.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de jeunes initiés – Programme *Pêche en herbe*		
Cibles	On compte 16 500 jeunes initiés.	On compte 16 900 jeunes initiés.	On compte 17 200 jeunes initiés.
Résultats	Cible non atteinte	2 620	19 193

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, le programme *Pêche en herbe* a permis d'initier plus de **19 193** jeunes de 6 à 17 ans à la pêche sportive, soit **17 146** jeunes dans le cadre d'activités réalisées sur le terrain et **2 047 jeunes** suivant la formation en ligne (pecheenherbe.quebec).

Pêche en herbe

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Ratio de jeunes initiés / jeunes acceptés – Programme Pêche en herbe		
Cible	Une proportion de 90 % des jeunes acceptés est initiée.		
Résultats	Cible non atteinte	32 %	85 %

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le ratio de jeunes initiés / jeunes acceptés est de 85 % pour l'année 2022-2023.

Troisième enjeu : Présence et visibilité de la fondation

La Fondation entend demeurer un acteur de premier plan du milieu faunique et augmenter sa visibilité auprès du grand public. Le maintien du réseau de promoteurs et de partenaires de la Fondation et l'accroissement de la notoriété positive de cette dernière auprès du grand public sont des axes d'intervention à mettre en place au cours des trois prochaines années.

Orientation 3 : Positionner la Fondation comme un chef de file du milieu faunique

Objectif 3.1 : Assurer une présence active auprès du réseau

Contexte : Afin d'assurer une présence active et la promotion de ses programmes, la Fondation augmentera ses activités de communication dans son milieu.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Répertoire des événements auxquels les membres du personnel de la Fondation participent		
Cible	Le répertoire est réalisé d'ici le 31 décembre 2023.		
Résultats	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Un fichier Excel a été créé pour effectuer le suivi de la présence du personnel à des événements du milieu faunique.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'événements auxquels les membres du personnel de la Fondation ont assisté		
Cibles	+ 2,5 %	+ 2,5 %	+ 2,5 %
Résultats	8 événements	Cible atteinte (26 événements)	Cible atteinte (39 événements)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Après deux années de pandémie, la Fondation avait besoin de renouer avec son réseau. En 2022-2023, le personnel a participé à 39 événements du milieu faunique et de la conservation des milieux naturels, une augmentation de 387 % par rapport à l'année 2020-2021.

Objectif 3.1.1 : Promouvoir davantage les programmes

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'activités de communication concernant les programmes		
Cible	Augmentation de 20 % du nombre d'activités de communication concernant les programmes		
Résultats	La Fondation a fait 5 interventions dans les médias et a émis 16 communiqués de presse.	La Fondation a fait 7 interventions dans les médias et a émis 23 communiqués de presse.	Cible atteinte. La Fondation a fait 11 interventions dans les médias et a émis 25 communiqués de presse.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les membres du personnel ont fait 11 interventions dans les médias au sujet des programmes, ce qui représente une augmentation de 120 % par rapport à 2020-2021. La Fondation a diffusé 25 communiqués de presse sur les programmes d'aide financière, soit une augmentation de 56 % par rapport à 2020-2021.

Objectif 3.2 : Augmenter la visibilité de la Fondation

Contexte : La Fondation, bien qu'elle soit connue et reconnue par les acteurs du milieu, a une visibilité limitée auprès du grand public. Les différentes actions accomplies au cours du prochain plan triennal auront pour but d'établir les bases d'une reconnaissance par la population, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre de donateurs potentiels.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'activités de communication de la Fondation		
Cible	Le nombre d'activités de communication a augmenté de 15 %.		
Résultats	La Fondation a émis 20 communiqués de presse.	La Fondation a émis 27 communiqués de presse.	Cible atteinte. La Fondation a émis 28 communiqués de presse.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2021-2022, 28 communiqués de presse ont été diffusés, une augmentation de 55 % par rapport à 2019-2020.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de visiteurs du site Internet de la Fondation		
Cible	Le site a attiré 50 000 visiteurs par année.		
Résultats	45 535 visiteurs, pour 99 710 pages vues au total	59 389 visiteurs, pour 129 546 pages vues au total	84 607 visiteurs pour un total de 258 469 pages vues

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'abonnés aux médias sociaux de la Fondation		
Cible	Le nombre d'abonnés aux médias sociaux a augmenté de 20 %.		
Résultats	13 023 abonnés Facebook, 781 abonnés Twitter et 810 abonnés LinkedIn	13 640 abonnés Facebook, 827 abonnés Twitter et 1 191 abonnés LinkedIn	14 526 abonnés Facebook (augmentation de 39 %) 839 abonnés Twitter (augmentation de 15 %). 2 235 abonnés LinkedIn (augmentation de 296 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre d'activités médiatiques auxquelles les membres du personnel de la Fondation ont participé		
Cible	Augmentation de 10 % de la participation du personnel à des activités médiatiques		
Résultats	5 interventions	10 interventions, une augmentation de 100 %.	11 interventions, une augmentation de 120 %.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de participations à des événements grand public à titre de partenaire		
Cible	Participation à deux événements grand public		
Résultats	Un événement	Un événement	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La Fondation a été copartenaire de l'exposition *Histoires de pêche* au Musée de la Civilisation de mars 2020 à septembre 2021.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Établissement d'une veille médiatique		
Cible	Production d'un résumé annuel des activités médiatiques de la Fondation		
Résultats	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La revue de presse a été produite par Meltwater. La Fondation a été mentionnée 305 fois dans les médias traditionnels régionaux et provinciaux durant l'année 2022-2023.

Quatrième enjeu : La gestion de l'information

La Fondation, par son expertise et son réseau de partenaires, possède un savoir important qui enrichit sa mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Elle désire mettre à profit ses connaissances afin d'en faire profiter le milieu faunique.

Orientation 4.1 : Mettre en valeur l'information faunique

Objectif 4.1.1 : Assurer un transfert de savoir à l'interne

Contexte : Les mouvements de personnel des dernières années, à la suite de quelques départs à la retraite, ont nécessité des ajustements afin d'assurer un transfert de savoir à l'interne. La mise en place de rencontres d'équipe ordinaires a eu pour effet de diminuer les risques inhérents à cette situation.

La Fondation peut tirer parti de la gestion de l'information pour réaliser sa mission. L'information qu'elle a accumulée depuis plus de 30 ans a une valeur considérable. Le partage des connaissances et la diffusion des résultats des projets auxquels la Fondation contribue sont des éléments importants à maintenir ou à mettre en place.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Nombre de rencontres de l'ensemble du personnel		
Cibles	Six rencontres ont lieu par année.		
Résultats	Cinq rencontres	Sept rencontres	Sept rencontres

Objectif 4.1.2 : Favoriser le rayonnement de l'expertise de la Fondation auprès des différents partenaires

Contexte : La Fondation est soucieuse de partager les connaissances qu'elle a acquises depuis sa création. À cet égard, elle désire élaborer un outil de gestion de données et de partage d'informations géoréférencées afin d'accroître son efficacité concernant la diffusion de son savoir.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Élaboration d'un outil de gestion de données et de partage d'information géoréférencée		
Cibles	L'outil est en développement.	Au 31 décembre 2021, l'outil géomatique est fonctionnel.	Au 31 décembre 2022, l'outil est utilisé par 100 % de l'équipe de la Direction des programmes.
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Cible atteinte, l'outil géomatique a été terminé en 2020-2021 et il est utilisé par l'équipe de la Direction des programmes depuis. On a procédé à une mise à jour de l'outil en 2022-2023 (ajout de données, modification du classement des données, etc.) afin de tenir les données à jour.

Objectif 4.1.3 : Présenter les résultats concrets des projets réalisés

Contexte : La diffusion des résultats des projets financés par la Fondation est un aspect concret de la mise en valeur de l'information recueillie. En effet, une meilleure diffusion des résultats auprès du public en général et des partenaires en particulier peut augmenter l'efficacité des actions entreprises.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Procédure efficace et à jour de détermination des projets les plus pertinents de chacun des programmes		
Cible	Vingt projets sont publicisés par année.		
Résultats	11 projets	18 projets	Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au total, 34 projets ont été publicisés :

- Dix communiqués de presse ont été diffusés sur des projets soutenus par la Fondation.
- Quatre projets ont été présentés dans le cadre de l'émission *Aventure chasse et pêche* à Télémag.
- Trois projets ont été mentionnés dans la campagne de sollicitation de l'automne 2022.
- Trois projets ont été mentionnés dans la campagne de sollicitation *Faune en danger* 2022.
- Deux projets Pêche en herbe ont fait l'objet de capsules vidéo diffusées sur le site Internet de la Fondation et sa chaîne YouTube.
- Trois projets ont été mentionnés dans le bilan inséré dans le calendrier annuel.
- Neuf projets ont été présentés dans le cadre des capsules Canva sur la biodiversité agricole.

Objectif 4.1.4 : Mettre en place des mécanismes de communication simples

Contexte : Pour faire suite à l'objectif 4.1.1, la Fondation élaborera et instaurera un outil de communication interne simple d'ici 2023 afin de déterminer les projets porteurs de chacun des programmes et de les communiquer aux publics cibles.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Mise en place d'un outil performant, assurant la communication entre les gestionnaires et les communications		
Cible	Tous les utilisateurs connaissent et utilisent l'outil.		
Résultats	En cours	En cours	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

L'outil est en place dans le système de la Fondation. La majorité de l'équipe des gestionnaires de programmes

l'utilise afin de signifier la pertinence de communiquer un projet porteur aux publics cibles. La nouvelle employée de l'équipe des communications a été mise au fait de l'outil en 2022-2023.

Orientation 4.2 : Optimiser l'utilisation des outils

La Fondation possède plusieurs bases de données dont elle et ses partenaires peuvent tirer profit. L'optimisation de l'utilisation des données recueillies ne peut qu'être bénéfique à l'ensemble de l'équipe de la Fondation et, par conséquent, à l'ensemble du milieu faunique.

Objectif 4.2.1 : Mettre à la disposition des équipes des outils performants de gestion de l'information

Contexte : L'un des moyens les plus efficaces d'optimiser l'utilisation des données est de se doter d'outils performants. Au cours du prochain exercice triennal, la Fondation effectuera un état de situation global des outils en vigueur à l'interne et elle établira un plan de priorisation des actions à mener pour accroître leur efficacité.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Création d'un inventaire et achèvement du rapport d'évaluation		
Cible	Production d'un rapport global de la situation des outils informationnels et de gestion de la Fondation		
Résultats	En cours	En cours	Partiellement atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les travaux effectués portaient sur la réalisation d'un dossier d'opportunité et d'un dossier d'affaires qui a permis et permettra à la Fondation d'avoir l'état de la situation actuel ainsi qu'un plan des actions et des outils à mettre en place pour accroitre l'efficacité organisationnelle de la Fondation. La rédaction sera terminée en juillet 2023, et les décisions seront prises ultérieurement.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Production du plan de priorisation		
Cibles	Production du plan		
Résultats	En cours	En cours	Partiellement atteinte

Cinquième enjeu : Gestion de la croissance

La Fondation a connu, au cours des dernières années, une croissance importante de ses revenus, occasionnée par la signature de plusieurs partenariats pour la mise en œuvre de nouveaux programmes. Cette croissance a également engendré la dotation de plusieurs postes et l'acquisition de compétences en gestion de nouveaux programmes.

Orientation 5.1 : Assurer une saine gestion de la main-d'œuvre

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre actuel, où la gestion de la main-d'œuvre est un élément clé de la dotation et de la rétention du personnel, il est important pour la Fondation d'être un employeur attrayant, tout en offrant des avantages sociaux concurrentiels sur le marché de l'emploi.

Objectif 5.1.1 : Maintenir une marque employeur forte

Contexte : La Fondation brille dans le milieu faunique par son expertise, mais également par sa marque employeur. Elle est attrayante lorsqu'elle est à la recherche de main-d'œuvre. Le maintien de cette force est crucial dans le marché de l'emploi actuel.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Établissement d'une veille sur les tendances actuelles en gestion des ressources humaines		
Cible	Réalisation d'un rapport annuel des tendances recensées		
Résultats	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Aucun rapport n'a été produit. Toutefois, la Fondation s'est associée à une firme externe experte en gestion des RH qui la conseille et la soutient. De cette façon, la Fondation bénéficie de l'accompagnement d'experts dans l'intégration des nouvelles tendances dans le domaine.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Établissement d'une veille sur les tendances actuelles en gestion des ressources humaines		
Cible	Réalisation d'une étude semestrielle de la faisabilité de l'implantation des tendances		
Résultats	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En lieu et place d'une étude, la Fondation s'est dotée d'un contrat avec une firme de gestion des RH. Cette firme a effectué une analyse de la structure salariale, l'équipe de direction a bénéficié de plusieurs formations, le plan d'action RH de la Fondation a été bonifié et un tableau de bord RH est en préparation.

Objectif 5.1.2 : Établir une planification des ressources humaines

Contexte : Les départs, que ce soit à la retraite ou pour relever de nouveaux défis, font partie des enjeux d'une organisation. Compte tenu de la croissance de ses activités, la Fondation doit optimiser la répartition des tâches entre les membres de son personnel tout en s'assurant que celles-ci sont complémentaires.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Révision des descriptions de poste		
Cible	Toutes les descriptions de poste ont été revues.		
Résultats	En cours	En cours	Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au total, 14 des 19 descriptions d'emploi ont été revues à la fin de 2022-2023. Deux nouveaux postes ont également été créés, pour lesquels une description d'emploi a été réalisée, soit les postes d'analyste comptable et en gestion contractuel, en plus de celui de contrôleur financier. Les autres seront finalisés en début d'année 2023-2024.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Synchronisation des postes pourvus en fonction de la croissance		
Cibles	La totalité des postes est pourvue en fonction de la croissance.		
Résultats	En cours	En cours	Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Deux nouveaux postes ont été créés à la Direction des affaires administratives et secrétariat général. Les postes devenus vacants à la Direction des programmes ainsi qu'à la Direction des communications et de la Collecte de fonds ont été pourvus.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Disponibilité des espaces de travail		
Cible	La totalité du personnel dispose d'espaces de travail suffisants et adéquats.		
Résultats	Travaux non commencés	En cours	Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les travaux reliés à cet objectif ont été finalisés en 2022-2023. Les équipements nécessaires au bon fonctionnement du personnel en place ont été renouvelés et installés.

Orientation 5.2 : Accroître les sources de revenus de la Fondation

Au cours de la dernière planification stratégique, la Fondation a réussi à accroître et à diversifier ses sources de revenus. Cependant, elle est encore, en partie, tributaire des ententes précédemment signées. En augmentant sa visibilité auprès du grand public (objectif 3.2), elle souhaite augmenter la proportion des dons reçus dans le pourcentage global de ses revenus.

Objectif 5.2.1 : Favoriser des initiatives auprès du grand public et du privé

Contexte : Il a été constaté ces dernières années que la Fondation était peu connue du grand public. Il est donc utile de développer ce créneau pour augmenter ses revenus de dons personnels et d'entreprise.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Implanter une nouvelle activité de collecte de fonds.		
Cible	Réalisation d'une nouvelle activité de collecte de fonds		
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La campagne sur le thème *En action pour la faune en danger* a été ajoutée au calendrier des campagnes de sollicitation en 2020 et bonifiée, en 2021 et en 2022, en une campagne de dons jumelés grâce à une entente avec la Caisse Desjardins de l'Administration et des services publics, qui s'est engagée à doubler les dons amassés, jusqu'à concurrence de 20 000 $.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Mise en vigueur du don in memoriam		
Cibles	Mise en vigueur du don in memoriam		
Résultats	Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La structure de gestion du don in memoriam a été réalisée au cours de l'année 2020-2021. Le formulaire de don en ligne et les documents relatifs au don in memoriam ont été traduits en anglais au printemps 2022.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Augmentation du nombre de donateurs mensuels actifs		
Cible	Augmentation de 20 % du nombre de donateurs mensuels actifs		
Résultats	917 donateurs mensuels, en hausse de 10 % par rapport à 2020	994 donateurs mensuels, en hausse de 16 % par rapport à 2020	Cible atteinte. 1 023 donateurs mensuels, en hausse de 22 % par rapport à 2020

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Hausse du nombre de dons faits à l'issue des campagnes Web (excluant les transactions à l'Encan et à la soirée-bénéfice)		
Cible	Augmentation de 10 % par année du nombre de dons faits à l'issue des campagnes Web		
Résultats	1 173 transactions Web	1 419 transactions Web, en hausse de 21 % par rapport à 2020-2021	Cible atteinte. 1 551 transactions Web, en hausse de 32 % par rapport à 2020-2021

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Augmentation du nombre d'entreprises donatrices dans les activités de collecte de fonds		
Cible	Hausse de 15 % du nombre d'entreprises donatrices dans les activités de collecte de fonds		
Résultats	182 entreprises	196 entreprises, en hausse de 7 % par rapport à 2020-2021	206 entreprises, en hausse de 13 % par rapport à 2020-2021

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Bien que l'on note une augmentation du nombre d'entreprises donatrices, la cible n'a pas été atteinte en raison de la pandémie à la Covid-19. En effet, la Fondation n'a pu tenir de soirée-bénéfice au cours des trois dernières années, ce qui a limité sa capacité à recruter des entreprises pour contribuer financièrement à ses activités de collecte de fonds.

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	Maximisation des activités de collecte de fonds existantes Hausse du nombre de participants aux activités de collecte de fonds		
Cible	Hausse de 15 % du nombre de participants aux activités de collecte de fonds		
Résultats	4 026 individus ou organisations ont effectué une transaction dans l'une des activités de collecte de fonds.	4 296 individus ou organisations ont effectué une transaction dans l'une des activités de collecte de fonds.	Cible atteinte. 4 368 individus ou organisations ont effectué une transaction dans l'une des activités de collecte de fonds, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2019-2020.

Mickael Belaieff

Québec couleur nature, *Agathe Duhamel*

3

Les ressources utilisées

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2023, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2022-2023	2021-2022	Écart
Direction	4	4	0
Administration	7	7	0
Communications et collecte de fonds	3	2	+1
Programmes	11	11	0
Total	25	24	+1

Utilisation des ressources informationnelles

Depuis trois ans, des efforts sont consacrés à l'entretien des systèmes utilisés à la Fondation et à leur amélioration afin d'assurer le maintien des services et la continuité des opérations dans l'organisation, tout en maintenant un haut niveau d'efficience et d'efficacité.

Les projets suivants ont été menés au cours de l'exercice:

- Formation des employés sur Outlook.
- Remplacement du serveur des données internes.
- Mise à jour de la solution RPV.
- Élaboration d'un dossier d'opportunité et préparation d'un dossier d'affaires relativement à la transformation numérique.

Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 (000 $)	Dépenses réelles au 31 mars 2023 (000 $)	Dépenses réelles au 31 mars 2022 (000 $) Source: Comptes publics 2021-2022	Écart (000 $)	Variation (%)
Direction générale et administration	1 056,3	1 129,6	985,9	143,7	14,6
Communications et collecte de fonds	707,8	641,9	557,0	84,9	15,2
Programmes	11 895,4	11 847,2	10 728,7	1 118,5	10,4
Total	13 659,5	13 618,8	12 271,6	1 347,1	10,9

Québec couleur nature, *Jean Tanguay*

4

Autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs

La Fondation est assujettie à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, adoptée le 5 décembre 2014. En vertu de l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2022-2023 pour la Fondation était de 45 042 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 41 963 heures afin de réaliser sa mission.

Répartition de l'effectif, en heures rémunérées, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposé [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	1 827	0	1 827	1
Personnel professionnel	24 990	0	24 990	14
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	15 146	0	15 146	8
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
Total 2022-2023	41 963	0	41 963	23
Total 2021-2022			41 931	23

Aux termes des articles 15 et suivants de la même loi, la Fondation doit diffuser certains renseignements sur les contrats de service.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ ou plus conclus entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre	Valeur ($)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant, autre qu'une personne physique	7	373 911 $
Total des contrats de service	7	373 911 $

Suivi du Plan d'action de développement durable 2022-2023

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2022-2023

Le 30 mars 2022, le gouvernement du Québec a adopté le décret 626-2022, lequel modifie le décret numéro 512-2021 du 31 mars 2021 concernant le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable et la directive sur la mise à jour du document visé à l'article 15 de la *Loi sur le développement durable*. Ce décret, publié dans la *Gazette officielle* du 20 avril 2022, prolonge le report de l'exercice de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable pour la période 2022-2023.

Conformément à ce décret, les ministères et organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* doivent mettre à jour leur plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 pour la période 2022-2023. Tel que l'a demandé le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la Fondation a remis un PADD succinct couvrant la période 2022-2023 le 29 août 2022.

Le PADD 2022-2023 de la Fondation contient sept actions au total. Six de ces actions sont des actions relatives à l'orientation gouvernementale 1: Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique. La septième action relève de l'orientation gouvernementale 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

Objectif de la Fondation

Consolider l'utilisation, par le personnel, des outils de gestion en développement durable que la Fondation a mis en place au cours des dernières années afin de réduire son empreinte écologique.

	Action	Indicateur	Cible	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
1	Intégrer des clauses d'approvisionnement écoresponsable dans les critères de sélection des appels d'offres publics.	Nombre d'appels d'offres publics ayant des clauses d'approvisionnement écoresponsable	Tous les appels d'offres publics contiennent des clauses d'approvisionnement écoresponsable.	La Fondation n'a procédé à aucun appel d'offres public au cours de l'année 2022-2023.	Atteinte
2	Favoriser l'achat de matériel écoresponsable.	Quantité de matériel écoresponsable acheté	Plus de 50 % du matériel acheté est écoresponsable.	Les achats sont effectués auprès d'un fournisseur qui offre un grand choix de matériel écoresponsable.	Atteinte
3	Favoriser l'achat de matériel informatique écoresponsable.	Nombre d'ordinateurs et d'imprimantes achetés ayant une certification écoresponsable (Energy Star, etc.)	L'ensemble (100 %) des ordinateurs et imprimantes achetés ont une certification écoresponsable (Energy Star, etc.).	Tous les ordinateurs achetés ont la certification Energy Star 8.0.	Atteinte
4	Favoriser l'utilisation du transport en commun auprès des employés.	Nombre d'employés utilisant le transport en commun pour leurs déplacements	La moitié (50 %) des employés utilisent le transport en commun pour leurs déplacements.	Plus de 80 % des membres du personnel de la Fondation font régulièrement du télétravail.	Atteinte

Objectif gouvernemental 1.2 :

Renforcer la prise en compte des principes du développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif de la Fondation

Doter la Fondation d'un processus formel de prise en compte des principes du développement durable dans ses actions structurantes afin que la réflexion sur les choix stratégiques de tous les secteurs de la Fondation soit bonifiée.

	Action	Indicateur	Cible	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
5	Prendre en compte les principes du développement durable dans les actions structurantes de la Fondation.	Les nouvelles actions structurantes de la Fondation tiennent compte des principes du développement durable.	Le plan stratégique 2023-2027 tient compte des principes du développement durable.	Le plan stratégique 2023-2027 n'a pas encore fait l'objet d'une analyse de durabilité.	Non atteinte

Objectif gouvernemental 1.4 :
Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

Objectif de la Fondation
Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par l'acquisition et le transfert des connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.

	Action	Indicateur	Cible	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
6	Favoriser le transfert de connaissances en développement durable auprès des employés	Nombre d'actions de communication réalisées auprès des employés.	Renseigner les employés sur différents enjeux de développement durable.	Quatre actions de communication ont été réalisées auprès des employés de la Fondation.	Atteinte

Objectif gouvernemental 3.1 :
Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et à maintenir la biodiversité de façon efficiente et concertée.

Objectif de la Fondation

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

	Action	Indicateur	Cible	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
7	Prise en compte de critères écoresponsables dans les programmes d'aide financière.	Nombre de programmes ayant des critères écoresponsables.	Tous les programmes comptent des critères écoresponsables.	Tous les programmes d'aide financière de la Fondation comptent des critères écoresponsables.	Atteinte

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes ptublics

La Fondation est assujettie à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Compte tenu du nombre d'employés de la Fondation, les divulgations doivent être adressées directement au Protecteur du citoyen. Il n'y a eu aucune divulgation de la part de membres du personnel entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le *Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2) (le « Règlement »), adopté en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents et informations se trouvent à la section Accès à l'information du site Web de la Fondation.

La Fondation a reçu quatre (4) demandes d'accès à l'information touchant des documents administratifs au cours de l'exercice, demandes qui ont été traitées dans un délai de moins de 20 jours.

Renseignements complémentaires :

- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.
- Aucun avis de révision n'a été reçu de la Commission d'accès à l'information.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté sa Politique linguistique 2016-2021 le 23 novembre 2016. La Fondation a reçu un avis officiel d'approbation de cette politique par l'Office québécois de la langue française (OQLF) le 6 décembre 2016. La Politique linguistique est diffusée sur le site Internet de la Fondation, et un exemplaire en est transmis à tous les membres du personnel.

Michael Belaieff

Gouvernance des sociétés d'État

Membres du conseil d'administration

Jean-Claude D'Amours

Président-directeur général
Fondation de la faune du Québec

Membre du comité exécutif

Membre du comité de vérification et de placements

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité de ressources humaines

Jean-Claude D'Amours possède un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, un certificat en administration de l'Université Laval, ainsi qu'une formation en administration de l'École nationale de l'administration publique. Au cours de sa carrière, il a travaillé autant dans les secteurs privés que publics, et ce, dans des domaines variés. Il a été tour à tour enseignant suppléant, agent de promotion touristique, chargé de projets, directeur accueil et hébergement, directeur du marketing, ainsi que conseiller financier. En 2005, M. D'Amours est devenu directeur général de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (Zecs Québec), poste qu'il a occupé pendant près de quinze ans

- Date de nomination au conseil : 8 juin 2020
- Date de fin de mandat : 7 juin 2024
- Région de résidence : Capitale-Nationale

Christian Bélanger

Président du conseil d'administration

Christian Bélanger détient un doctorat en microbiologie de l'Université Laval, dans la ville de Québec. C'est un gestionnaire orienté résultats qui cumule plus de 30 années d'expérience dans le domaine de l'environnement au Canada et à l'étranger. Après un court passage à titre de chercheur postdoctoral au ministère des Pêches et Océans, il a poursuivi sa carrière en entreprise privée au sein de firmes de génie-conseil. D'abord en soutien technique aux opérations et à l'innovation, il a agi comme chargé de projet et directeur de projets, pour rapidement être promu à des postes de gestionnaire à différents niveaux jusqu'à vice-président à la direction, se rapportant au PDG.

Depuis 2017, il est gestionnaire de haut niveau chez WSP Canada où il soutient le vice-président principal dans la gestion d'une équipe de plus de 500 professionnels en environnement. Tout au long de sa carrière, il a siégé à de nombreux conseils d'administration et comités consultatifs de divers organismes.

- Date de nomination au conseil : 22 novembre 2017
- Date de nomination à titre de président du conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Capitale-Nationale

Lucien Gravel

Vice-président du conseil d'administration

Membre du comité exécutif

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité de ressources humaines

Lucien est maire de Saint-Ambroise, au Saguenay, et membre du comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Aujourd'hui retraité du Service de police de la Ville de Québec, où il était cadre et responsable de la section des enquêtes criminelles, il a été inspecteur en environnement et urbanisme pour la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury où il a œuvré au sein de plusieurs comités.

Amateur de chasse, de pêche et de piégeage, il s'investit depuis plus de 20 ans dans les fédérations et associations fauniques. Il a également travaillé en pourvoirie pendant 7 ans, a été président de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec pendant 12 ans, a été membre de la Table régionale de la faune Capitale-Nationale et de la Table nationale de la faune. Fervent adepte de la conservation et de la mise en valeur de la faune, il travaille au maintien de la relève. Membre du conseil d'administration de la Fondation de la faune depuis six ans et comme vice-président, poste qu'il occupe avec fierté depuis deux ans.

- Date de nomination au conseil : 22 mars 2017
- Date de fin de mandat : 25 mai 2025
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Émilie Girard-Gros-Louis

Vice-présidente du conseil d'administration

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité de ressources humaines

Émilie Girard-Gros-Louis est membre de la Nation huronne-wendat et pratique la chasse, la pêche et le piégeage. Elle détient un diplôme d'études collégiales en technologie forestière, a suivi un microprogramme en aménagement écosystémique des forêts à l'Université Laval, en plus d'un programme court en gestion publique en contexte autochtone à l'École nationale d'administration publique. Elle cumule près de 13 années d'expérience dans le domaine autochtone, principalement en aménagement du territoire et des ressources. Ce sont ses compétences en harmonisation forestière, en protection de la faune et en gestion d'activités traditionnelles, ainsi que sa participation à divers projets fauniques d'envergure qui l'ont menée à son nouveau défi de carrière, celui de directrice de la réserve faunique de Portneuf dans le grand réseau de la Société des établissements de plein air du Québec.

L'humain étant au cœur de ses décisions, elle s'efforce de préserver des relations harmonieuses avec tous les partenaires et acteurs du milieu. Membre du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec depuis 2017, elle est maintenant 2e vice-présidente et membre du comité de gouvernance et d'éthique de l'organisation.

- Date de nomination au conseil : 22 novembre 2017
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administratrice non indépendante
- Région de résidence : Capitale-Nationale

Christian Sénéchal

Membre du conseil d'administration
Trésorier
Président du comité de vérification et de placements

Investi depuis plus de 40 ans dans le domaine de la faune (Club Panache, ZEC Rivière-aux-rats, Fondation Héritage Faune), Christian a toujours trouvé son ressourcement en pratiquant la pêche et la chasse à chaque occasion qui se présente, et ce, dans le respect de l'environnement et de la possibilité faunique. Il a inculqué à ses deux enfants le goût incroyable des bienfaits de ces activités, ce qui provoque régulièrement des voyages mémorables en famille.

Professionnellement, Christian est CPA depuis 1986 et détient une maîtrise en fiscalité depuis 1990. Il travaille depuis près de 38 ans auprès de dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) comme conseiller d'affaires et est reconnu auprès de la communauté autochtone comme un spécialiste de la fiscalité particulière de cette clientèle.

Christian a un goût particulier pour la cuisine en général, mais surtout pour la préparation de mets à partir des prises de sa chasse ou de sa pêche. Inviter des convives afin de leur faire découvrir les délices de l'art culinaire du gibier et du poisson du Québec est une récompense encore plus grande pour lui et complète dignement l'ensemble de ses activités.

- Date de nomination au conseil : 20 octobre 2010
- Date de fin de mandat : 25 mai 2025
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Samuel Bilodeau

Membre du conseil d'administration

Samuel, un passionné de faune, est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires. Il est engagé dans l'entreprise Bilodeau Fourrures Canada depuis l'âge de 12 ans, où il a occupé divers postes avant d'en devenir copropriétaire à l'âge de 29 ans. Samuel est également copropriétaire de deux pourvoiries.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Saguenay–Lac-Saint-Jean

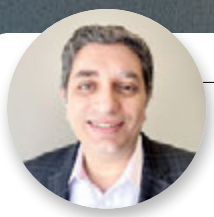

Ghassan Brax

Membre du conseil d'administration

Ghassan est né au Liban en 1978 pendant la guerre civile. En 1989, sa famille se réfugie au Québec grâce au programme de parrainage familial. Ils retourneront au Liban en 1994 après la fin du conflit armé. À 18 ans, il immigre seul au Québec. Dès son arrivée, il s'investit dans diverses organisations. Son engagement est un tremplin qui le mène à une carrière politique au cours de laquelle il occupera plusieurs fonctions.

Après le rapatriement des ressortissants canadiens au Liban en 2006, il décide de devenir bénévole au sein de l'équipe de philanthropie de la Croix-Rouge. Il y poursuivra ensuite son cheminement professionnel. Aujourd'hui, il occupe le poste de directeur adjoint aux relations avec les partenaires. Sa carrière au sein de la Croix-Rouge lui aura permis de contribuer à plusieurs événements marquants dont l'accueil de réfugiés en 2015.

Père de deux enfants, il aime la lecture, les échecs, la pêche et la cuisine.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Montréal

Harold Castonguay

Membre du conseil d'administration

Natif de Saint-Pamphile, Harold Castonguay a été initié à la chasse et à la pêche dès son jeune âge. Depuis, cette passion n'a jamais cessé de grandir, si bien qu'il a œuvré comme bénévole à titre d'assistant à la protection de la faune et a été représentant des zecs de la Capitale-Nationale à la Table régionale de la faune. Harold a plus d'une flèche à son arc puisqu'il a également été commissaire à la Commission des ressources naturelles et du territoire, président de Zecs Québec, président de la Zec des Martres et président de la régionale des zecs de la Capitale-Nationale. En dehors de sa passion, il est entrepreneur en chauffage et climatisation depuis une trentaine d'années.

- Date de nomination au conseil : 26 mai 2021
- Date de fin de mandat : 25 mai 2025
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Capitale-Nationale

Marjolaine Castonguay

Membre du conseil d'administration
Membre du comité de vérification et de placements

Fondatrice et présidente-directrice générale de PESCA Environnement, Marjolaine Castonguay dirige depuis 32 ans cette équipe de spécialistes en environnement au Québec et dans l'Ouest canadien. Son entreprise de services-conseils en environnement a été l'une des pionnières du développement de l'énergie éolienne au Québec au début des années 2000.

Entourée d'une équipe multidisciplinaire de plus 50 employés, cette biologiste-entrepreneure se consacre à élaborer les meilleures pratiques d'analyse de l'implantation de projets d'énergie renouvelable et industriels. Elle a dirigé 53 études d'impact et mis au point une approche de communication avec les communautés visant l'acceptabilité sociale. Elle a fondé l'expertise de son équipe sur des valeurs d'excellence, d'intégrité, de confidentialité et de développement durable.

- Date de nomination au conseil : 20 mai 2009
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administratrice indépendante
- Région de résidence : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Jérôme Dupras

Membre du conseil d'administration

Homme aux talents multiples, le professeur Jérôme Dupras possède une feuille de route qui a de quoi impressionner. Bassiste et membre fondateur du groupe « Les Cowboys Fringants », passionné de forêt, d'environnement et de musique, il a à cœur la sauvegarde du patrimoine naturel tant sur le plan de la sensibilisation, que sur celui du financement de différents projets. Les principaux travaux de recherche qui occupent Jérôme Dupras sont : l'évaluation économique des services écosystémiques, la relation entre les écosystèmes et la production de services écosystémiques de même que la gouvernance et l'aménagement du territoire. Son objectif est de combiner ses analyses économiques et écologiques dans une dimension sociale par un travail sur la gouvernance environnementale dans une perspective de politiques publiques.

Jérôme Dupras est affilié à plusieurs groupes et associations, notamment l'Association des géographes canadiens (AGC), l'International Society for Ecological Economics (ISEE) et le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ). Il a reçu plusieurs prix, reconnaissances et bourses au cours de sa carrière qui ne fait que débuter.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Montréal

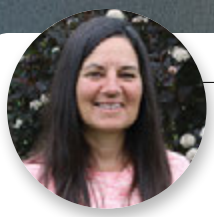

Anny Malo

Membre du conseil d'administration

Diplômée de l'UQAR en biologie en 1995, le parcours de vie d'Anny est animé par la passion du vivant depuis le tout début. Elle a occupé plusieurs postes dans son domaine, d'abord comme technicienne en foresterie, puis comme directrice du regroupement des ZECs de Lanaudière, comme enseignante en biologie et même comme conseillère de sa municipalité. En 2008, elle fonde son entreprise de consultation en environnement et en aménagement de la faune. Aménagement Bio-Forestier Rivest est maintenant une PME florissante de la région de Lanaudière. La qualité de son équipe est sa fierté.

Son amour de la nature et la rencontre de son conjoint inspirent une deuxième passion, soit la compétition de chiens de traîneau. Ayant osé une formation avec les meilleurs en Alaska comme jeune meneuse de chiens, elle concourt maintenant dans le circuit international de classe moyenne distance en Amérique du Nord. Son équipe canine a atteint les plus hauts niveaux d'excellence et est reconnue comme la meilleure de sa catégorie. Son nouveau rôle d'administratrice au sein de la Fondation de la faune est tout à fait en harmonie avec son cheminement et elle en découvre et apprécie les bienfaits depuis le début de son engagement.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administratrice indépendante
- Région de résidence : Lanaudière

Membres sortants

Joanne Desjardins

- Date de nomination au conseil : 22 novembre 2017
- Date de fin du mandat : 14 septembre 2022

Claude Deraps

- Date de nomination au conseil : 27 janvier 2021
- Date de fin du mandat : 24 janvier 2023

Québec couleur nature, *Julie Audet*

Fonctionnement des comités

Rapport du Comité de vérification et de placements

Mandat

- Voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation.
- Veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques.
- Réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Fondation.
- Examiner les états financiers et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Composition

Présidence : Christian Sénéchal

Membres : Lucien Gravel, Marjolaine Castonguay, Jean-Claude D'Amours

Activités

Ce comité a tenu quatre rencontres au cours de l'exercice. Dans l'accomplissement de son mandat, le Comité de vérification et de placements a réalisé ce qui suit :

- Approuver le plan d'audit.
- Approuver et recommander les prévisions budgétaires détaillées.
- Approuver et recommander les états financiers vérifiés.
- Approuver et recommander le plan des placements.

Comité de gouvernance et d'éthique

Mandat

- Examiner la structure et la composition du conseil d'administration et de ses comités.
- Assurer l'évaluation de la performance et du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.
- Superviser les questions de gouvernance et d'éthique.

Composition

Présidence : vacant.

Membres : Émilie Girard-Gros Louis, Lucien Gravel, Jean-Claude D'Amours

Activités

Le Comité de gouvernance et d'éthique n'a pas tenu de rencontre au cours de la dernière année. L'absence prolongée de la présidente en début d'exercice a mis les travaux du comité sur pause dans l'attente de son retour. Ensuite, l'annonce de son départ n'a pas permis de redémarrer les travaux du comité avant la fin de l'exercice 2022-2023.

Québec couleur nature, *Luc Farrell*

Comité de ressources humaines

Mandat

- S'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines.
- Élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général.

Composition :

Présidence : vacant

Membres : Émilie Girard-Gros Louis, Lucien Gravel, Jean-Claude D'Amours

Activités

Le Comité de ressources humaines n'a pas tenu de rencontre au cours de la dernière année. L'absence prolongée de la présidente en début d'exercice a mis les travaux du comité sur pause dans l'attente de son retour. Ensuite, l'annonce de son départ n'a pas permis de redémarrer les travaux du comité avant la fin de l'exercice 2022-2023.

Relevé des présences des administrateurs

	Conseil d'administration			Comité de vérification et de placements	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de ressources humaines
Nom	Séance ordinaire (visioconférence)	Séance ordinaire (hybride)	Séance spéciale (présentiel)	Séance ordinaire (visioconférence)	Séance ordinaire (visioconférence)	Séance ordinaire (visioconférence)
Nombre de réunions	2	2	1	3	0	0
Bélanger, Christian	2/2	2/2	1/1	3/3		
Bilodeau, Samuel	2/2	2/2	1/1			
Brax, Ghassan	2/2	2/2	1/1			
Castonguay, Harold	2/2	2/2	1/1			
Castonguay, Marjolaine	2/2	0/2	0/1	1/3		
D'Amours, Jean-Claude	2/2	2/2	1/1	3/3		
Deraps, Claude*	0/2	1/2	0/1			
Desjardins, Joanne**	0/2	0/2	0/1			
Dupras, Jérôme	1/2	1/2	1/1			
Girard-Gros-Louis, Émilie	2/2	1/2	1/1			
Gravel, Lucien	2/2	2/2	1/1	3/3		
Malo, Anny	0/2	1/2	1/1			
Sénéchal, Christian	2/2	2/2	1/1	3/3		

* Fin de mandat effective le 24 janvier 2023

** Fin de mandat effective le 14 septembre 2023

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté le 25 mars 2021 un nouveau code d'éthique entièrement revu et refondu. Cette révision s'est basée sur les principes les plus stricts et les meilleures pratiques en matière d'éthique. Le Code d'éthique de la Fondation (le « Code ») et les lignes directrices qui orientent son application ont été énoncés à l'intention de l'ensemble des intervenants traitant avec la Fondation, et non seulement pour ses administrateurs.

L'objectif du Code est de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à leur intention des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité. La Fondation exige des intervenants qui agissent avec elle qu'ils se conforment aux valeurs de gestion qu'elle s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. Leurs actions doivent de plus être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation.

Aux fins de simplification et d'uniformisation, un seul code d'éthique est en vigueur à la Fondation. Ce document peut être consulté sur le site Web de la Fondation à la section Accès à l'information.

En application de celui-ci, la Fondation n'a eu à traiter aucun cas de manquement ni n'a eu à appliquer aucune sanction. Ainsi, aucun administrateur de la Fondation ne s'est vu révoqué ou suspendu de ses fonctions au cours de l'exercice 2020-2021.

Engagement et valeurs

Engagement

La Fondation s'engage à respecter des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires, tant à l'égard des donateurs, des organisations qui lui confient la gestion de leurs fonds, des bénéficiaires de programmes d'aide financière, des membres du personnel, dirigeants et administrateurs, de ses fournisseurs, cocontractants et autres partenaires et collaborateurs, de la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités et du public auquel elle s'adresse.

De manière plus spécifique, la Fondation s'engage à veiller à ce que ses activités :

- respectent les lois et règlements ;
- respectent les documents constitutifs en vertu desquels elle a été constituée, bien que ces documents aient pu être modifiés, de même que les règlements et politiques qu'elle a adoptés et les contrats auxquels elle est partie ;
- poursuivent la mission et les objectifs qu'elle s'est donnés ;
- se réalisent dans le respect des personnes ;
- soient conformes à des normes d'intégrité élevées ;
- répondent à des critères d'excellence supérieurs et qu'en matière de communications internes et externes elles se fassent à l'enseigne de la transparence, de la vérité et de l'exactitude.

Valeurs

Les valeurs de la Fondation sont les principes fondamentaux qui guident ses actions et décisions. Elles inspirent la culture organisationnelle et orientent les comportements.

Le maintien de la biodiversité

Le champ d'action de la Fondation couvre toutes les espèces fauniques indigènes du Québec. La protection d'écosystèmes importants pour la faune et les interventions pour aider des espèces dont la situation est jugée préoccupante sont au cœur de ses préoccupations.

Le développement durable des collectivités

Dans ses interventions pour la faune, la Fondation cherche à produire des effets à long terme. Elle porte une attention particulière aux projets qui visent à conserver ou à accroître les habitats des espèces fauniques qui soutiennent une activité économique et contribuent ainsi au développement des communautés locales.

Le partenariat

La Fondation ne peut intervenir seule sur l'ensemble du territoire québécois. Au fil des ans, l'établissement de partenariats est devenu un élément déterminant de son action. Sur le plan faunique, cela s'est traduit par la mobilisation de différents acteurs locaux pour la réalisation de projets fauniques. Sur le plan financier, la Fondation favorise le maillage entre ses partenaires et des projets sur le terrain.

La rigueur et l'équité

La Fondation traite annuellement plusieurs centaines de demandes d'aide financière relatives à des interventions très diversifiées. Soucieuse de prendre les meilleures décisions pour maximiser les résultats de ses investissements, elle s'assure que ces demandes sont traitées avec la plus grande rigueur et que les décisions prises sont équitables.

Objectif

Le Code édicte des mesures et des règles de conduite, mais non exhaustives, pour favoriser et appuyer, au sein de la Fondation et dans les relations que celle-ci entretient avec les personnes qui la composent ou avec qui elle traite, une véritable culture d'intégrité et le respect de ses valeurs et engagements.

Définitions et champ d'application

« Intervenant » : s'entend des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs de la Fondation aux fins d'application du Code.

Le Code s'applique à tous les administrateurs, membres de comités et dirigeants en tout temps et en tout lieu lors de l'exercice de leurs fonctions pour la Fondation, qu'il s'agisse d'activités à caractère professionnel ou social, et certaines dispositions s'étendent même à la fin de leurs fonctions.

La Fondation exige de chaque intervenant qu'il prenne tous les moyens raisonnables afin de respecter les dispositions et intentions du Code, et d'en favoriser le respect par les autres intervenants.

La Fondation s'attend à ce que chacun des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs adhère à ses valeurs, en faisant siens ses engagements, et les appuie dans l'exercice de ses fonctions pour le compte, directement ou indirectement, de l'organisation.

Le Code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées par une loi, un règlement ou un code de déontologie professionnel.

En cas de divergence entre les règles, les plus exigeantes s'appliquent.

Attentes à l'égard d'autres personnes

La Fondation s'attend à ce que chacun des bénévoles, mandataires, fournisseurs, cocontractants, bénéficiaires de programme d'aide financière et d'autres partenaires et collaborateurs respectent ses valeurs et ses engagements, favorisent le respect du Code par son personnel, ses dirigeants et administrateurs et les respectent eux-mêmes, dans toute la mesure applicable, lorsqu'ils agissent au nom de la Fondation ou pour leur compte, ou lorsqu'ils bénéficient de programmes d'aide financière.

Lien d'emploi ou d'affaires conditionnel

L'établissement et la continuation des liens d'emploi ou d'affaires avec la Fondation sont conditionnels au respect du Code.

Devoirs généraux

Devoirs

- L'intervenant agit avec intégrité, dignité et bonne foi en toutes circonstances.
- L'intervenant respecte la loi et en promeut le respect par les autres.
- L'intervenant agit avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve en pareilles circonstances une personne prudente.
- L'intervenant consacre aux activités et tâches qui lui ont été confiées par la Fondation le temps, les efforts et l'attention requis par sa charge, sa fonction ou le contrat le liant à l'organisation, et ce, en utilisant pleinement ses talents, expériences et connaissances.
- L'intervenant respecte les autres personnes et transige en toutes circonstances de manière équitable avec les membres de la Fondation, les bénévoles, les bénéficiaires des programmes d'aide financière, les donateurs, les donateurs potentiels, les mandataires, les fournisseurs, les cocontractants, les autres partenaires et collaborateurs et les autres organismes qui sollicitent des fonds de même qu'avec tous les autres intervenants.
- L'intervenant respecte l'environnement et les collectivités dans lesquels il œuvre pour le compte de la Fondation.
- L'intervenant use avec soin des biens de la Fondation, utilise ces biens exclusivement aux fins légitimes requises pour l'exercice de ses activités pour le compte de l'organisation et lui rend compte de toute utilisation qu'il en fait lorsque cela lui est requis.

Propriété intellectuelle

L'intervenant reconnaît et respecte le droit de propriété et d'utilisation exclusif de la Fondation de tous les fruits et résultats obtenus dans l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de l'organisation ou de tous les produits récoltés à l'occasion de cet exercice.

Ces fruits et résultats comprennent notamment les conclusions et données d'une découverte, d'une invention, d'une idée, d'un processus, d'une méthode et de toute façon de les améliorer ou utiliser. L'intervenant doit notamment, si requis par la Fondation, signer tout document de cession ou de reconnaissance et poser tout geste ayant pour but de fournir à la Fondation un titre et des droits clairs et opposables à tout tiers à l'égard de ces fruits et résultats. De plus, il ne doit utiliser ces fruits et résultats que pour les fins expressément autorisées par la Fondation.

Information confidentielle

L'intervenant respecte et prend les moyens raisonnables pour faire respecter par toute personne qui coopère avec lui la confidentialité de l'information portée à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions ou de sa charge à la Fondation.

Il ne peut notamment utiliser, à son avantage ou pour le bénéfice d'un tiers, une information confidentielle ou une occasion d'affaires de la Fondation. L'expression « information confidentielle » signifie, dans le cadre et aux fins du Code, tout document ou renseignement portant sur la Fondation, ses éléments d'actif, ses projets ou contrats ou tout autre aspect concernant celle-ci recueilli par l'intervenant ou dont il prend connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour l'organisation ou à l'occasion de sa relation avec elle ou pour un autre intervenant qui n'est pas connu du public.

L'intervenant traite les données financières relatives à la Fondation, à ses biens, à ses activités, à ses droits et à ses obligations de manière complète, juste, exacte et conforme à la Loi et aux principes, normes et règles applicables, de même qu'aux obligations assumées envers les donateurs et aux organisations qui ont confié des fonds à sa gestion, le cas échéant. Cet énoncé s'étend aux politiques de l'organisation, et ce, tant dans la compilation de telles données que dans la confection des rapports qui les utilisent et leur divulgation.

À moins d'être expressément autorisé par les autorités compétentes de la Fondation, l'intervenant s'abstient de faire quelque déclaration ou intervention publique, ou à un représentant des médias, relativement à la Fondation, à ses activités ou à un autre intervenant.

L'intervenant fait preuve de discrétion et de réserve dans l'expression publique de ses opinions, notamment dans les médias sociaux, sur des questions liées à son mandat.

L'intervenant respecte toutes les politiques et procédures adoptées par la Fondation qui lui sont applicables.

L'intervenant agit dans l'intérêt de la Fondation et évite toute situation de conflit, réel, potentiel ou apparent, entre l'intérêt de la Fondation, d'une part, et son intérêt personnel ou celui d'un tiers, d'autre part.

Le conflit d'intérêts est lié aux situations où l'intervenant a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Fondation.

Il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation de conflit potentiel, une possibilité réelle que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt de la Fondation. Il n'est donc pas nécessaire que l'intervenant ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait enfreint les intérêts de la Fondation. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité et la réputation de la Fondation.

L'intervenant doit divulguer sans délai et par écrit à l'autorité compétente toute situation de conflit d'intérêts, d'apparence de conflit d'intérêts ou encore toute situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts afin que soient déterminées les mesures qui seront prises à cet égard. Il doit également respecter les directives de protection qui pourront être formulées à ce propos.

L'intervenant remplit annuellement la déclaration d'intérêts dans la forme prescrite par la Fondation, telle qu'elle est présentée à l'annexe 1, et la remet au secrétaire général de la Fondation.

L'intervenant évite toute situation, toute activité et tout comportement en dehors de l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la

Fondation qui puisse nuire à ses fonctions ou à ses activités pour le compte de l'organisation, empêcher ou enfreindre le respect des codes ou encore ternir l'image de cette dernière ou d'un intervenant.

L'intervenant ne peut accepter ou convenir d'accepter un cadeau, un privilège ou une faveur d'une personne :

- qui est susceptible de le placer en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts, ou encore d'influer en faveur d'une personne quant à une décision qu'il est appelé à prendre dans l'exercice de ses activités pour le compte de la Fondation ;
- qui excède les usages et coutumes ; ou
- qui est proscrite par les politiques de la Fondation, le cas échéant.

L'intervenant ne peut, directement ou indirectement, offrir, solliciter ou accepter un don, un cadeau, une faveur, une marque d'hospitalité ou un avantage indu pour lui-même ou un tiers.

Mise en application

Pour assurer le respect et la mise en œuvre de la politique sont désignés à titre d'autorité compétente :

- le président-directeur général, à l'égard des membres du personnel de la Fondation ;
- le secrétaire général associé, responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, à l'égard du président du conseil d'administration, des administrateurs, du directeur général de la Fondation ainsi qu'à l'égard des présidents de comités.

L'autorité compétente informe par écrit la personne visée de la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts, des manquements reprochés, des mesures qui peuvent être prises, de son droit de fournir ses observations dans les sept jours et de la possibilité d'être entendue.

Sur conclusion que la personne visée a contrevenu à une loi, à un règlement ou à la présente politique, l'autorité compétente impose une sanction proportionnelle à la faute commise et reconnue, pouvant aller d'un avis verbal ou écrit, à la suspension ou même au congédiement.

Toute sanction imposée doit être communiquée par écrit et motivée.

Lors de son entrée en fonction, tout intervenant doit prendre connaissance du Code d'éthique, s'engager à le respecter en signant le formulaire à cet effet et en remplissant la déclaration d'intérêts. Le Comité de gouvernance et d'éthique s'assure du renouvellement de cet engagement annuellement.

Le Code ne remplace ni ne modifie de quelque façon la Loi. L'intervenant doit prendre les mesures raisonnables pour la connaître et la respecter. La Fondation peut adopter des règles, des politiques, des instructions ou des codes plus précis pour préciser, clarifier, compléter ou appliquer les règles énoncées dans le Code.

Obligation de dénonciation

L'intervenant doit dénoncer à l'autorité compétente toute situation dont il a connaissance personnellement et lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle constitue ou pourrait constituer :

- une violation importante d'une règle de droit ayant pour objet la protection des membres et qui n'a pas été corrigée en temps utile, y compris toute divulgation inexacte d'un fait important, toute omission d'un fait important devant être divulgué et toute divulgation d'une information trompeuse ;
- une violation de toute autre règle de droit qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ;
- une violation du Code, importante ou mineure, qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ; ou
- une pratique douteuse.

Dans tous les cas où les circonstances le permettent, et dans la mesure de ses compétences et de son autorité, l'intervenant doit, avant de procéder à cette divulgation, prendre les moyens raisonnables pour porter à la connaissance de la personne ou des personnes impliquées dans la violation réelle ou potentielle ou dans la pratique douteuse, et l'aider ou les aider à corriger la situation dans la mesure où elle peut l'être en temps utile.

Procédure de divulgation ou de dénonciation

L'intervenant qui s'interroge sur l'interprétation qui doit être donnée à une disposition du Code ou à quelque règle, politique, instruction ou autre norme de la Fondation, ou quant à leur application, doit consulter son supérieur immédiat avant de poser quelque geste ou de prendre quelque mesure que ce soit.

Toute personne qui désire procéder à une divulgation ou à une dénonciation en conformité avec le Code peut le faire en suivant les étapes décrites ci-dessous, de façon confidentielle et anonyme ou non, au choix de cette personne, à l'attention de l'autorité compétente telle qu'elle est désignée à la section « Mise en application ».

Les renseignements et documents suivants devraient être fournis lorsque les circonstances et le moyen de communication utilisé le permettent :

- Une description détaillée de la violation ou de la pratique douteuse.
- L'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ou pratique douteuse.
- La période durant laquelle cette violation ou pratique douteuse est survenue.
- Les démarches effectuées pour corriger cette violation ou pratique douteuse entreprises à la connaissance de l'intervenant.
- Une copie de tout document appuyant les faits divulgués ou faisant état des faits divulgués.

L'autorité compétente doit agir avec prudence et prendre tous les moyens raisonnables pour respecter la confidentialité et l'anonymat de l'auteur de la divulgation, si l'auteur s'est identifié ou a laissé des indices pouvant conduire à son identification, et ne pas tenter d'identifier l'auteur qui ne s'est pas identifié.

L'autorité compétente doit procéder à une enquête sur le contenu de toute divulgation qu'elle juge sérieuse et prendre les mesures raisonnables disponibles pour corriger la violation ou la pratique douteuse de même que les effets de cette violation ou pratique, en éviter la répétition et sanctionner le contrevenant, le cas échéant.

Déclaration frivole

L'intervenant doit éviter toute divulgation frivole ou malicieuse, ou qui relate des faits ou circonstances qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne vise qu'à favoriser son intérêt personnel.

Procédure particulière relative à la gestion des conflits d'intérêts au conseil d'administration

Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration comporte l'existence d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, visant un administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général, le secrétaire général :

- informe le conseil d'administration ou le comité concerné de la situation ;
- donne instruction à la personne ciblée par le conflit d'intérêts de respecter les termes de l'article 12.2 ;
- omet de transmettre à la personne ciblée par le conflit d'intérêts les informations liées audit conflit ;
- consigne au procès-verbal de la réunion ou de l'assemblée le retrait de la personne de la réunion et son abstention à participer aux délibérations ainsi qu'au vote éventuel en raison de ses intérêts, le cas échéant ;
- supprime dans le procès-verbal les passages traitant de la situation de conflit d'intérêts avant de le transmettre à la personne ciblée par le conflit.

L'administrateur, le dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit s'abstenir de participer ou de mettre fin à toute participation aux discussions, aux délibérations, aux votes, aux décisions ou aux avis sur toute question liée audit conflit. Le cas échéant, il se retirera de la réunion ou de l'assemblée le temps de la délibération ou de la prise de décision.

En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité soulève une situation de conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, concernant un administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général, ce dernier doit en aviser le secrétaire général, qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.

Période d'application

Tous les droits et devoirs de l'intervenant s'appliquent à lui et le régissent tant et aussi longtemps qu'il exerce des fonctions ou des activités pour le compte de la Fondation.

Les devoirs et obligations, énoncés ci-dessus, continuent de s'appliquer à l'intervenant après la cessation de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la Fondation et survivent à la terminaison de ses liens avec l'organisation.

Sanctions

Toute personne qui contrevient au Code est passible d'une sanction pouvant aller d'un avis verbal ou écrit, à la suspension ou même au congédiement, ou encore à la terminaison de ses liens avec la Fondation, le tout compte tenu de l'importance relative de la violation du Code.

La Fondation peut également prendre toute autre mesure qu'elle juge appropriée pour sanctionner la violation ou la pratique douteuse, en prévenir la répétition ou être indemnisée pour les dommages subis.

Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent être imposées à l'administrateur : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat, en conformité avec le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (M-30, R.1, art 41).

L'administrateur peut également être contraint de rembourser, ou de remettre à l'ordre, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié à la Fondation toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention du Code d'éthique qui lui sont applicables.

L'administrateur doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêts l'Ordre ou le public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son conjoint, un parent, une personne vivant sous son toit, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

Protection

Ni la Fondation ni les intervenants ne doivent permettre que des mesures de représailles ou de harcèlement soient prises ou utilisées contre un intervenant qui a procédé à une dénonciation conformément au Code ou à quelque politique de la Fondation, et ce, en raison de cette dénonciation.

La Fondation peut imposer des sanctions à tout intervenant qui fait une dénonciation frivole ou malicieuse, ou qui invoque des faits qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne visent qu'à favoriser son intérêt personnel.

Entrée en vigueur

Le Code entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Fondation et lie un intervenant dès que ce code est publié sur le site Internet de la Fondation ou que l'intervenant est informé de son existence et de l'endroit où le consulter, ou qu'un exemplaire, papier ou électronique, lui est fourni.

Toute modification au Code est soumise aux mêmes conditions d'entrée en vigueur et de communication.

Surveillance et dérogation

Le conseil d'administration de la Fondation a la responsabilité de veiller au respect du Code. Il est le seul autorisé à consentir aux administrateurs, aux dirigeants ou aux membres du personnel, le cas échéant, des dérogations au Code. Le conseil d'administration peut déléguer en tout ou en partie cette responsabilité au Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoption et mise en œuvre

Lors de son entrée en fonction, tout intervenant doit prendre connaissance du Code et s'engager à le respecter en signant le *formulaire d'engagement à respecter le Code d'éthique*. Cet engagement est renouvelé annuellement.

Québec couleur nature, *Hugues Deglaire*

Le personnel au 31 mars 2023

Jean-Claude D'Amours
Président-directeur général

Annabelle Avery
Directrice des programmes

Aimie Baribeau
Gestionnaire de programmes

Élodie Barrette
Coordonnatrice aux communications

Christine Bélanger
Gestionnaire principale, programmes et développement

Johanne Bélanger
Adjointe aux programmes

Mylène Bergeron
Directrice des communications et de la collecte de fonds

Lauren Beutler
Adjointe au programme Pêche en herbe

Maxime Brien
Gestionnaire de programmes

Meggie Cayer
Technicienne en administration

Amélie Collard
Gestionnaire de programmes

Nancy Cloutier
Directrice des affaires administratives et secrétaire générale

Andrée Delisle
Adjointe aux communications et à la collecte de fonds

Maryse Dion
Technicienne juridique

Raphaël Dubé
Gestionnaire de programmes

Annie Forest
Adjointe à l'administration

Judith Labrecque
Contractuelle

Geneviève Lacroix
Gestionnaire de programmes

Chantale Parent
Adjointe de direction

Jean-Philippe Paul
Coordonnateur des activités de collecte de fonds

Sonia Rabe
Adjointe aux programmes

Alexandre Rasiulis
Gestionnaire de programmes

Victor Rémy
Contrôleur financier

Daniel Théberge
Analyste comptable et en gestion contractuelle

Jean-Éric Turcotte
Gestionnaire de programmes

Michael Belaieff

Donateurs et partenaires de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses Desjardins du Québec

Rio Tinto Alcan

LES PARRAINS

100 000 $ et plus cumulativement

Association minière du Québec

Bioxel Pharma inc.

Bonduelle Amériques

Boralex

Communauté métropolitaine de Québec

Conseil de l'industrie forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins du Québec (Services de cartes Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La) (FD)

Groupe zoom média

Habitat faunique Canada

Jourdain, Madeleine B. (Terrain)

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène (Succession) (FD)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine (terrain)

RBC Fondation (Banque Royale du Canada)

Rousseau Collections Timbres et Monnaies à la Baie d'Hudson

Société Canadian Tire

Société canadienne pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société du Plan Nord

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Montréal

Ville de Québec

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

De 25 000 $ à 99 999 $

Aecom consultants

Agence Gravel

Alumacraft Canada

Association de protection de la rivière Moisie

Bateaux Princeraft

Beaudoin, Claude

Bechtel

Bombardier produits récréatifs

Brasseurs du Nord (Les)

Brasseurs R. J. et Brasserie McAuslan

Caisse Desjardins de l'administration et des services publics

Cossette

Croisières AML

Deloitte S.E.N.C.R.L.

Fédération du saumon atlantique

Financière agricole (La)

Fondation Molson

Hôtel Château Laurier Québec

IBM Canada

Jones, Richard Allan

Journal de Montréal

Lévis Toyota

Magasin Latulippe

Maison Simons (La)

Microbrasserie Dieu du ciel !
Mines Agnico Eagle ltée
Ministère des Finances
Nolinor aviation
Nutrite
Pêches et Océans Canada
Produits forestiers Résolu
RDS – Le Réseau des sports
Regroupement Québecoiseaux
Réserve faunique Duchénier
RSP Hydro
Rochette, Hortense (Succession)
Seigneurie du Triton (La)
Société de gestion des rivières du Grand Gaspé
Telus Québec (FD)
Union des producteurs agricoles
Viger, Pierre
VTélé
Yamaha moteur du Canada ltée

De 10 000 $ à 24 999 $

Air Tamarac inc.
ArcelorMittal produits longs Canada
Armes Antler (Les)
Association des pêcheurs du lac Maskinongé
Association des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean inc.
Beaupré Éole S.E.N.C.
Bell Canada
Boisvert, Sylvain
Club Chambeaux
Communication marketing Tango inc.
Contact Nature Rivière-à-Mars
Côté, Gilles (St-Gilles)
Destination Chic-Chocs
Diamants Stornoway (Canada) inc. (Les)
Domtar
Duchesne, Raymond
Dumas contracting Ltd
Éditions Versicolores
Énergir
Équipement Maniwaki inc. (Les)
Eudonet Canada inc.
Fédération canadienne de la faune (FD)
Fédération des pourvoiries du Québec
Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Ferme Monette enr. (La)
Fondation Hewitt
Groupe Thomas Marine inc.
IAMGOLD Corporation
Inukshuk Lodge
Journal de Québec (Le)
Kenauk nature
Lapointe sports
Mines Aurizon ltée
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Mosaïcultures internationales de Montréal
Pavillon Wapus inc.
Pourvoirie Au pays de Réal Massé
Pourvoirie du Domaine Bazinet
Pourvoirie Le chasseur
Pourvoirie Mekoos
Pourvoirie Poulin de Courval
Pourvoirie Roger Gladu
QP Média inc.
Rio Tinto fer et titane
Séminaire de Québec
Société de gestion de la rivière Madeleine / Zec de la Rivière-Madeleine
Société immobilière Jean-Yves Dupont inc.
Soleil (Le)
Suzuki Canada
Taggart Bay Lodge
Transcontinental inc.
Turbo marketing inc.
Université Laval
Vortex Canada

LÉGENDE :

FD : don à un fonds spécifique
Terrain : donateur d'un terrain

Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation peut compter sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats. En 2022-2023, ces souscripteurs comprenaient :

- plus de 1 200 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec dont une partie du coût d'achat a été versée à la Fondation ;
- des donateurs individuels et d'entreprise, des participants aux activités de financement de la Fondation et des wcommanditaires de ces activités.

Clodin Roy

Les artistes associés au Programme du timbre de la Fondation depuis 1988

Caron, Ghislain
D'Angelo, Claudio
Daumas, Jean-Charles
Gagné, Daniel
Gérard, Robert
Girard, Pierre
Grenier, Daniel
Grondin, Jean-Luc
Labelle, Daniel
Lamarche, Michel
Leduc, Pierre
Montpetit, Raphaël
Monge, Jean-Baptiste
Nault, France
Pépin, Patricia
Riopelle, Jean-Paul
Roy, Clodin
Thivierge, Claude
Tremblay, Claire
Wolput, Patrice

Présidents d'honneur et animateurs de la soirée-bénéfice annuelle :

Angers, Frédéric
Archambault, Sylvie
Bergeron, Normand
Bosum, Abel
Brière, Denis
Bussières, Pascale
Drouin, Richard
Dubuc, Alain
Ducharme, François
Fortin, Bernard
Fortin, Guy
Godin, Patrick
Groleau, Marcel
Hudon, Alexis
Imbleau, Martin
Jones, Richard Allan
L'Écuyer, Patrice
Laparé, Louise
Lepage, Gaston
Lorrain, Sophie
Marcoux, Rémi
Monahan, Pierre
Pellerin, Laurent
Pichette, Patrick
Prud'Homme, Jacques
Robitaille, Pierre
Scherkus, Ebe
Simard, Jean
Tolgyesi, Dan

Québec couleur nature, *Andre Bherer*

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE

31 MARS 2023

Rapport de la direction 44
Rapport de l'auditeur indépendant 45
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds 47
État de la situation financière 48
État des flux de trésorerie 50
Notes complémentaires 51
1. Constitution, fonctions et financement 51
2. Principales méthodes comptables 51
3. Modification comptable 54
4. Collectes de fonds et autres contributions 54
5. Charges 55
6. Virements interfonds 56
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie 57
8. Placements 57
9. Créances 58
10. Immobilisations 58
11. Charges à payer et frais courus 59
12. Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance 59
13. Marge de crédit bancaire 60
14. Droits contractuels 60
15. Dépôts – Projets fauniques 60
16. Obligations contractuelles et affectations à des projets fauniques 61
17. Opérations entre apparentés 62
18. Avantages sociaux futurs 63
19. Instruments financiers 63
20. Reclassement des chiffres de l'exercice précédent 65

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Jean-Claude D'Amours

Québec, le 19 juillet 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la faune du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Daniel Martel, CPA auditeur

Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 19 juillet 2023

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédiés		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 745 706 $	4 307 513 $	- $	- $	- $	- $	4 745 706 $	4 307 513 $
Collectes de fonds (note 4)	617 219	442 315	-	-	-	-	617 219	442 315
Autres contributions (note 4)	6 320 159	5 931 941	9 574	52 198	2 032 893	3 474 515	8 362 626	9 458 654
Intérêts	387 356	166 606	-	-	-	-	387 356	166 606
	12 070 440	10 848 375	9 574	52 198	2 032 893	3 474 515	14 112 907	14 375 088
CHARGES (note 5)								
Coûts des projets fauniques	10 125 836	9 041 708	20 651	31 538	1 700 742	1 655 419	11 847 229	10 728 665
Frais de collectes de fonds / Communications	641 926	556 990	-	-	-	-	641 926	556 990
Frais d'administration	1 129 640	985 938	-	-	-	-	1 129 640	985 938
	11 897 402	10 584 636	20 651	31 538	1 700 742	1 655 419	13 618 795	12 271 593
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	173 038	263 739	(11 077)	20 660	332 151	1 819 096	494 112	2 103 495
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 474 527	2 290 795	193 902	193 235	9 435 609	7 516 513	12 104 038	10 000 543
Virements interfonds (note 6)	(111 489)	(80 007)	11 489	(19 993)	100 000	100 000	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	2 536 076 $	2 474 527 $	194 314 $	193 902 $	9 867 760 $	9 435 609 $	12 598 150 $	12 104 038 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2023

	2023				2022
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	17 842 927 $	15 983 $	- $	17 858 910 $	18 393 954 $
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 8)	3 764 086	-	-	3 764 086	1 823 674
Créances (note 9)	1 533 386	4 919	-	1 538 305	3 868 399
Intérêts courus	117 075	-	-	117 075	47 066
Stocks	650	-	-	650	650
Avances interfonds, sans intérêts, ni modalités d'encaissement [a]	-	-	9 867 760	-	-
Charges payées d'avance	114 747	3 963	-	118 710	246 241
	23 372 871	24 865	9 867 760	23 397 736	24 379 984
Placements (note 8)	8 211 713	-	-	8 211 713	7 015 541
Immobilisations (note 10)	289 995	169 449	-	459 444	423 554
	31 874 579 $	194 314 $	9 867 760 $	32 068 893 $	31 819 079 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)
AU 31 MARS 2023

	2023				2022
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus (note 11)	2 191 476 $	- $	- $	2 191 476 $	2 153 384 $
Dus interfonds, sans intérêts, ni modalités de remboursement [a]	9 867 760	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 12)	17 248 059	-	-	17 248 059	17 544 049
	29 307 295	-	-	19 439 535	19 697 433
Provision pour allocation de transition	31 208	-	-	31 208	17 608
	29 338 503	-	-	19 470 743	19 715 041
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	289 995	169 449	-	459 444	423 554
Affectations à des projets fauniques					
Solde engagé (note 16)	2 246 081	-	1 281 535	3 527 616	3 098 415
Solde d'affectation externe	-	-	8 586 225	8 586 225	8 558 907
Solde disponible	-	24 865	-	24 865	23 162
	2 536 076	194 314	9 867 760	12 598 150	12 104 038
	31 874 579 $	194 314 $	9 867 760 $	32 068 893 $	31 819 079 $

(a) Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne "Total" puisqu'ils s'éliminent

DROITS CONTRACTUELS (note 14)

DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 15)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christian Bélanger, président du conseil

Christian Sénéchal, trésorier

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023				2022
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Entrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	6 316 545 $	8 928 $	36 783 $	6 362 256 $	6 247 674 $
Contributions gouvernementales et municipales	7 397 133	4 156	1 996 110	9 397 399	10 860 518
Intérêts reçus	279 724	-	-	279 724	134 144
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(8 410 091)	-	(1 700 742)	(10 110 833)	(9 770 886)
Dépenses et traitements versés	(3 257 687)	(23 701)	-	(3 281 388)	(2 736 918)
Intérêts versés	(14 423)	-	-	(14 423)	(13 162)
Entrées (sorties) de fonds nettes	2 311 201	(10 617)	332 151	2 632 735	4 721 370
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(3 927 500)	-	-	(3 927 500)	(2 153 635)
Dispositions de placements	828 539	-	-	828 539	1 827 609
Sorties de fonds nettes	(3 098 961)	-	-	(3 098 961)	(326 026)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(68 818)	-	-	(68 818)	(20 177)
Sorties de fonds nettes	(68 818)	-	-	(68 818)	(20 177)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(856 578)	(10 617)	332 151	(535 044)	4 375 167
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	18 378 843	15 111	-	18 393 954	14 018 787
Ajustement interfonds	320 662	11 489	(332 151)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 7)	17 842 927 $	15 983 $	- $	17 858 910 $	18 393 954 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (LRC (1985), ch.1 (5e suppl.)) et en vertu de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus, et versée à la Fondation par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Les fonds dédiés représentent les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ces fonds constituent donc des fonds affectés.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et aux fonds dédiés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général. Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produit au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les comptes d'épargne avantage entreprise, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendues ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties. Ces œuvres d'art ne sont pas disponibles à la vente et sont conservées dans les locaux de la Fondation.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2022, la Fondation a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par la Fondation s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Fondation.

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2023					2022
	Collectes de fonds	Autres contributions			Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés		
Gouvernements et municipalités	350 $	5 183 656 $	4 787 $	1 996 110 $	7 184 903 $	8 061 822 $
Entreprises	114 746	-	-	28 922	143 668	248 778
Particuliers	484 495	-	-	4 165	488 660	388 629
Fondations et OSBL	17 628	1 136 503	4 787	3 696	1 162 614	1 201 740
	617 219 $	6 320 159 $	9 574 $	2 032 893 $	8 979 845 $	9 900 969 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

5. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2023	2022
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	8 011 444 $	7 627 914 $
Projets relatifs aux partenariats fauniques	3 000	41 000
Projets relatifs à la pêche et à la relève	723 852	92 113
Traitements et avantages sociaux	1 126 837	1 069 916
Honoraires professionnels	133 424	91 071
Publicité et promotion	54 437	68 796
Impression et fournitures	23 326	24 918
Réunions, congrès et perfectionnement	18 579	7 567
Amortissement des immobilisations	15 402	15 913
Déplacements	13 588	2 353
Achats de biens	1 947	-
Autres	-	147
	10 125 836 $	9 041 708 $
Frais de collectes de fonds / Communications		
Traitements et avantages sociaux	297 065 $	299 508 $
Honoraires professionnels	134 396	81 574
Publicité et promotion	97 402	80 376
Achat de biens	37 842	23 012
Impression et fournitures	29 966	29 320
Réunions, congrès et perfectionnement	7 542	6 785
Amortissement des immobilisations	5 947	14 014
Déplacements	3 336	469
Commissions et redevances	175	-
Autres	28 255	21 932
	641 926 $	556 990 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

5. CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (suite)

	2023	2022
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	764 406 $	733 393 $
Honoraires professionnels	159 682	58 855
Loyer	140 607	137 342
Impression et fournitures	24 120	18 695
Réunions, congrès et perfectionnement	14 788	9 097
Déplacements	11 246	8 120
Amortissement des immobilisations	10 288	11 253
Publicité et promotion	355	1 350
Autres	4 148	7 833
	1 129 640 $	985 938 $

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2023	2022
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	- $	12 000 $
Frais indirects :		
Publicité et promotion	11 967	10 353
Gestion de terrains	7 393	7 894
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	20 651 $	31 538 $

FONDS DÉDIÉS

	2023	2022
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	1 700 742 $	1 655 419 $

6. VIREMENTS INTERFONDS

La Fondation s'est engagée à verser annuellement au fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions encaissées jusqu'à un maximum de 100 000 $. Au 31 mars 2023, le montant de 111 489 $ (2022 : 80 007 $) inclut un virement du fonds général aux fonds dédiés de 100 000 $ (2022 : 100 000 $). Il inclut aussi un montant de (11 489) $ (2022 : 19 993 $), ce dernier représente les virements en espèce d'un fonds à l'autre.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2023, les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes d'épargne avantage entreprise à taux variables, sans date d'échéance et rachetables en tout ou en partie à tout moment. Les intérêts sont calculés chaque jour sur le solde de clôture et versés mensuellement au compte. Au 31 mars 2023, les comptes d'épargne portaient un taux d'intérêt de 2,99 % (2022 : 0,45 %).

	2023			2022
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Total	Total
Encaisse	1 173 553 $	15 983 $	1 189 536 $	3 297 960 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie : comptes d'épargne avantage entreprise	16 669 374	-	16 669 374	15 095 994
	17 842 927 $	15 983 $	17 858 910 $	18 393 954 $

8. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôts à terme, dont les taux nominaux varient de 0,5 % à 5 % (2022 : 0,5 % à 0,9 %), échéant entre le 11 juillet 2023 et le 23 octobre 2025 (2022 : 21 décembre 2022 au 23 octobre 2025) (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	5 638 813 $	3 618 305 $
Certificats de placements garantis, dont les taux nominaux varient de 1,58 % à 4,67 % (2022 : 1,58 % à 3,11 %), échéant entre le 12 juin 2023 et le 23 août 2027 (2022 : 12 juin 2023 au 9 novembre 2026) (valeur de marché de 1 881 787 $; 2022 : 1 474 024 $)	1 854 000	1 459 000
Obligations, dont les taux d'intérêt effectifs varient de 0,74 % à 4,33 % (2022 : 0,74 % à 3,14 %) échéant entre le 29 mai 2023 et le 13 décembre 2027 (2022 : 27 juin 2022 et le 26 mars 2026) (valeur de marché de 4 352 517 $; 2022 : 3 675 365 $)	4 482 986	3 761 910
	11 975 799	8 839 215
Placements échéant au cours du prochain exercice	3 764 086	1 823 674
	8 211 713 $	7 015 541 $

Des acquisitions et des dispositions de placements d'un montant de 1 000 000 $ (2022 : 1 618 305 $) ne sont pas présentées à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent aucun mouvement de trésorerie. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 20 508 $ (2022 : 21 885 $) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de (12 529) $ (2022 : 4 586 $) relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

9. CRÉANCES

	2023	2022
Fonds général		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	297 271 $	2 663 007 $
Taxes à recevoir	53 139	68 292
Municipalités	269 190	311 437
OSBL	791 660	702 652
Autres créances	122 126	114 582
	1 533 386 $	3 859 970 $
Fonds des immobilisations		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 788 $	4 141 $
Taxes à recevoir	131	147
OSBL	-	4 141
	4 919 $	8 429 $
Total	1 538 305 $	3 868 399 $

10. IMMOBILISATIONS

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fonds général				
Équipements	217 544 $	144 198 $	73 346 $	33 923 $
Oeuvres d'art	209 505	-	209 505	204 505
Logiciels	62 144	55 000	7 144	14 386
	489 193	199 198	289 995	252 814
Fonds des immobilisations				
Terrains	156 539	-	156 539	156 539
Droits d'aménagement	51 640	38 730	12 910	14 201
	208 179	38 730	169 449	170 740
	697 372 $	237 928 $	459 444 $	423 554 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 32 928 $ (2022 : 42 471 $).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Les impacts de ces transactions seront comptabilisés dans les résultats des exercices au cours desquels les terrains seront transférés. En 2023, il n'y a eu aucune acquisition ou disposition de terrain. En 2022, les acquisitions incluent un don de terrain d'une valeur de 4 405 $ qui n'est pas présenté à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'il n'entraine pas de mouvement de trésorerie.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Fonds général		
Fournisseurs	1 789 802 $	1 655 527 $
Traitements	61 117	151 074
Déductions à la source	108 525	125 204
Taxes à payer	-	165
Vacances à payer	232 032	216 414
	2 191 476 $	2 148 384 $
Fonds des immobilisations		
Fournisseurs	- $	5 000 $
Total	2 191 476 $	2 153 384 $

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	2023					2022
	Contributions des utilisateurs liées aux projets	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	780 396 $	138 298 $	257 390 $	16 367 965 $	17 544 049 $	13 148 496 $
Attributions de l'exercice	-	98 766	98 098	5 692 661	5 889 525	9 941 551
	780 396	237 064	355 488	22 060 626	23 433 574	23 090 047
Constatés à titre de produits de l'exercice	(157 468)	(70 000)	(79 507)	(5 878 540)	(6 185 515)	(5 545 998)
Solde à la fin de l'exercice	622 928 $	167 064 $	275 981 $	16 182 086 $	17 248 059 $	17 544 049 $

13. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2023, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 $ (500 000 $ en 2022) renouvelable annuellement. Les montants utilisés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 6,70 % à la date de l'état de la situation financière (2022 : 2,70 %). Aux 31 mars 2022 et 2023, la marge de crédit était inutilisée.

14. DROITS CONTRACTUELS

La Fondation a conclu différentes ententes au cours de l'exercice en vertu desquelles elle recevra des contributions de la part de certains de ses partenaires. Les droits contractuels futurs totalisant 6 037 657 $ (2022 : 8 364 347 $) s'établissent comme suit :

2024	2 687 657 $
2025	1 450 000
2026	800 000
2027	550 000
2028 et subséquent	550 000
	6 037 657 $

15. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'un organisme pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ce fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ce fonds est constitué des éléments suivants :

	2023	2022
Solde de fonds au début de l'exercice	177 120 $	176 678 $
Intérêts reçus	2 755	442
Solde de fonds à la fin de l'exercice	179 875 $	177 120 $

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

Engagement projets fauniques

La Fondation s'est engagée à verser des montants totalisant 8 162 213 $ (2022 : 8 562 296 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2024	6 871 363 $
2025	981 550
2026	257 665
2027	27 545
2028 et subséquent	24 090
	8 162 213 $

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2023, les contrats d'aide financière signés représentaient 5 538 702 $ (2022 : 5 421 396 $) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation s'est engagée à verser annuellement au Fonds des municipalités pour la biodiversité l'équivalent de 25 % des contributions constatées jusqu'à un maximum de 100 000 $. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, l'engagement de la Fondation s'élève à 100 000 $.

Évolution des soldes de fonds

La Fondation a affecté 2 246 081 $ (2022 : 2 221 713 $) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Engagement bail à long terme

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 374 070 $ (2022 : 498 233 $) s'établissent comme suit :

2024	140 276 $
2025	140 276
2026	93 518
	374 070 $

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES (suite)

Autres obligations contractuelles

La Fondation est aussi engagée dans diverses obligations contractuelles, la totalité des paiements minimums futurs totalisent 350 223 $ (2022 : 219 977 $) s'établissent comme suit :

2024	298 088 $
2025	51 619
2026	516
	350 223 $

Fonds dédiés

Engagement projets fauniques

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 281 535 $ (2022 : 876 702 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2024	944 985 $
2025	250 250
2026	61 500
2027	-
2028 et subséquent	24 800
	1 281 535 $

Au 31 mars 2023, les contrats d'aide financière signés représentaient 912 447 $. En 2022, les contrats d'aide financière étaient tous signés.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint ainsi qu'avec les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou dans laquelle elle détient un intérêt économique. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés de membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Fondation. La Fondation n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), et aussi au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022.

Ainsi, la Fondation a estimé un montant de compensation à 3 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 135 657 $ (2022 : 156 933 $). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances (excluant les taxes à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2023, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 64 % des créances sont à recevoir de deux débiteurs (2022 : 87 % pour quatre débiteurs). Ce risque de concentration est diminué par le fait que le débiteur principal est un organisme dont les fonds proviennent d'une d'entité gouvernementale, et que le second débiteur est une entité gouvernementale. La continuité d'exploitation est donc assurée pour ces deux débiteurs et par conséquent, le risque que la Fondation ne recouvre pas ces créances est minime.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 31 436 819 $ (2022 : 31 080 195 $) représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Moins de 30 jours	783 954 $	2 782 532 $
De 30 à 60 jours	276	101 600
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	40 320	-
Non exigibles	660 485	915 828
	1 485 035 $	3 799 960 $

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 13. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2023, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) totalisaient 2 082 951 $ (2022 : 2 028 015 $) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée, que les comptes d'épargnes avantage entreprise sont à taux d'intérêts fixe et que les placements sont à taux d'intérêt fixe et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.

20. RECLASSEMENT DES CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Québec couleur nature, *Sandra Bourgeois*

LA FONDATION TIENT À REMERCIER SES PARRAINS FONDATEURS

Desjardins

Hydro Québec

RioTintoAlcan

ses parrains

Association minière du Québec

Bioxel Pharma inc.

Bonduelle Amériques

Boralex

Communauté métropolitaine de Québec

Conseil de l'industrie forestière du Québec

Dumas, Réjean

Eaux Naya inc. (Les)

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune

Fédération des caisses Desjardins du Québec (Services de cartes Desjardins)

Fondation familiale Trottier (La) (FD)

Groupe zoom média

Habitat faunique Canada

Jourdain, Madeleine B. (terrain)

Kruger inc.

Marin, Charles-Eugène (Succession) (FD)

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Outfront média

Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine (terrain)

RBC Fondation (Banque Royale du Canada)

Rousseau Collections Timbres et Monnaies à la Baie d'Hudson

Société Canadian Tire

Société canadienne pour la conservation de la nature

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société du Plan Nord

Syngenta Canada

Tembec

Ville de Montréal

Ville de Québec

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, à l'ensemble des donateurs à la Fondation et aux partenaires financiers de l'organisation.